



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 Janvier 2006**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 9 Janvier 2006 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN**

se sont réunis au nombre de 33, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 30 Décembre 2005.

Etaient présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Jean Louis MATEOS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Dominique RENARD ; Mme Dominique PIGEAU ; Mme Marie Thérèse ALONSO; M. Jean GARAY – Adjoints ; Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAU ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; M. Jean PINASSEAU; Mme Laurence MAIOROFF; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Janine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE - Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

M. COUDERC à M. VEYRET
M. LOUAN à Mme ALONSO
M. RAUNIER à M. PINASSEAU
Mme FRANCOIS-PONCET à Mme MAIOROFF
M. MAUROUX à Mme GOURGUE

Absents :

Mme Lucette LOUSTEAU (excusée) ; M. Philippe LIBIER ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; Mme Danièle METGE

SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p. 5</i>
01	Débat d'Orientations budgétaires 2006	<i>p. 7</i>

M. VEYRET

Avant de débiter cette séance, -et même si je vous les ai déjà adressés par courrier- je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux, à tous et à toutes, pour cette année 2006.

Le quorum est atteint. Mme LABADIE-LEMIERE est désignée comme secrétaire de séance, en attendant l'arrivée éventuelle de Mme Bories.

Le compte rendu du dernier conseil, compte tenu des délais, est toujours à la rédaction. Nous n'avons donc pas à l'approuver.

Passons aux décisions du Maire.

DECISIONS DU MAIRE

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 12 Décembre 2005 Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1762** Etude pour le déménagement des collections et l'installation des réserves externalisées du Musée des Beaux-Arts d'Agen – Appel d'offres
- 1763** Stade Armandie – Désignation du Maître d'oeuvre
- 1764** Achat de mobilier – Accueil / Service Population
- 1765** Centre Technique Municipal – Atelier de serrurerie – Système d'aspiration des fumées de soudure
- 1766** Transports scolaires et extra-scolaires
- 1767** Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal administratif de Bordeaux
- 1768** Mise à disposition par la Ville de la salle de dessin située au Centre culturel A. Malraux au profit de l'association « Agen Accueil »
- 1769** Avenant n°1 à la convention établie le 18 Novembre 2004 par la ville au profit de l'association « L'Echiquier agenais »
- 1770** Autorisation par les Voies Navigables de France (VNF) d'une occupation temporaire du domaine public fluvial au profit de la ville d'Agen
- 1771** Avenant n°1 à la convention établie le 27/12/2004 par la ville au profit de la SARL « Pizza & Co » représentée par M. Alain Ricard, gérant, concernant la mise à disposition d'un espace public sur lequel est implanté le kiosque de l'avenue Léon Blum
- 1772** Conception PAO et impression du magazine municipal « Agen Info »
- 1773** Aménagement d'archives et de réserves du Musée – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

M. VEYRET

Avez-vous des questions ? Aucune.

Je rappelle que le maître d'œuvre retenu, sur le projet de la 3^{ème} tribune d'Armandie est le Cabinet Triangle. Le projet sera développé en Conseil municipal avant d'être présenté à la population.

Avant de passer à l'étude de l'ordre du jour, je tiens à souligner le fait que nous avons tous été profondément choqués de ce qui s'est passé lundi dernier à Montanou. Des choses horribles se déroulent parfois, l'enquête ayant démontré que ce n'était pas accidentel.

Ce fait doit nous amener à réfléchir sur l'évolution de la société d'aujourd'hui, et à mettre un terme à tout ce qui peut inciter à la violence, comme par exemple certains jeux vidéos.

Mme MAIOROFF

Au nom de l'opposition municipale, je veux dire que nous avons aussi vécu avec beaucoup d'émotion, de stupeur et d'horreur, le drame qui s'est déroulé à Montanou,

Notre ville est une communauté unique, et chaque drame nous interpelle tous.

M. VEYRET

Nous ferons le nécessaire, lors de l'inhumation, au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

D'autre part, l'office municipal a prévu un accompagnement psychologique et relogé très rapidement les personnes sinistrées afin de ne rien ajouter à l'horreur.

Passons au Débat d'orientations budgétaires.

SOMMAIRE

- INTRODUCTION : 2006, montée en puissance des investissements	P.2
- LA SITUATION FINANCIERE : Une situation redevenue saine et pérenne	P.3

Agen : Une ville pour toutes les Agenaises et tous les Agenais.

- SOCIAL : Des actions personnalisées et transversales	P.14
- ENFANCE & JEUNESSE : Le soutien de la fonction parentale	P.18
- SCOLAIRE : Des outils modernes et des moyens adaptés	P.22
- POLITIQUE DE LA VILLE : Une démarche professionnalisée et efficace	P.26

AGEN : Une ville agréable à vivre pour ses habitants

- PROJET URBAIN : Pleinement opérationnel	P.31
- LOGEMENT : Faire face à la demande	P.34
- VOIRIE & RESEAUX : Poursuivre le rattrapage des retards	P.36
- ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE : Préserver et améliorer	P.39
- CITOYENNETE/ TRANQUILLITE PUBLIQUE : Informer, prévenir et sanctionner	P.40
- NOUVELLES TECHNOLOGIES : Continuer à innover	P.42

AGEN : Une ville qui bouge avec ses associations

- CULTURE: Une culture de qualité pour le plus grand nombre	P.45
- SPORT : Soutenir les professionnels et les amateurs, encourager les bénévoles	P.50
- VIE ASSOCIATIVE : La clé du dynamisme de la ville	P.54
- TOURISME & EVENEMENTIEL : Animer la ville avec ses habitants	P.56
- DEMOCRATIE LOCALE : La participation des comités de quartiers	P.58

AGEN : Une ville qui a des projets et qui les réalise

- PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	P.59
- BUDGETS ANNEXES	P.61

I N T R O D U C T I O N

2006 est une année déterminante dans la poursuite du mandat de notre équipe municipale.

En effet, malgré une situation financière fragile constatée lors de notre arrivée, nous avons pu engager dès 2001 les indispensables travaux de rénovation dont la ville avait besoin afin de mettre à la disposition des Agenaises et des Agenais, une voirie, des réseaux et des infrastructures dignes de notre ville.

Après 5 ans de redressement financier, nous retrouvons définitivement cette année une situation financière saine et pérenne qui nous permet d'accélérer nos investissements, et de lancer des chantiers majeurs, dès maintenant, et ceci jusqu'à la fin de notre mandat.

C'est ainsi que dès 2006, après une consultation des habitants, débiteront les travaux de l'avenue du Gal Leclerc pour un montant de 1 170 000 €. Nous lancerons également la construction de la troisième tribune du Stade Armandie (2 000 000 €). Notre équipe continuera également à porter le projet de rénovation de la cité TAPIE MONDESIR, pour lequel nous attendons le plus vite possible le soutien de l'Etat.

Nous démarrerons également, dans le cadre d'un marché de définition, un vaste projet urbain de rénovation du centre ville qui relèvera le défi de l'attractivité du centre, de la qualité de son ambiance urbaine, en valorisant ses atouts par l'étude du réaménagement de ses espaces publics majeurs.

Nous mènerons ce chantier à son terme car notre ville en a dorénavant les moyens tout en restant vigilants sur les équilibres budgétaires.

Pourtant, si nous voulons transformer durablement Agen, nous voulons toujours le faire avec ses habitants et nous resterons fidèles à nos engagements de proximité, d'écoute et d'action publique citoyenne, en particulier en poursuivant les partenariats que nous avons engagés avec l'ensemble du tissu associatif agenais.

Tels sont les points clé de ce Débat d'Orientation Budgétaire, qui guideront notre action durant toute cette année 2006, et qui préfigurent déjà celle de 2007 et 2008.

**U n e s i t u a t i o n
f i n a n c i è r e r e d e v e n u e
s a i n e e t p é r e n n e**

LA MARGE BRUTE

L'EPARGNE BRUTE & L'INVESTISSEMENT

L'ENDETTEMENT

L'EPARGNE NETTE

I – LE CADRE DE REFERENCE

La situation financière tendue constatée en 2001 (autofinancement fortement dégradé consécutif à un endettement important) et les perspectives inquiétantes établies en 2002 par le cabinet RESSOURCES CONSULTANT FINANCES, ont conduit le conseil municipal à adopter, lors des orientations budgétaires 2003, une stratégie financière qui reposait sur les deux points suivants :

- optimisation des dépenses et recettes de gestion,
- hausse fiscale unique de 27% des taxes ménages.

L'objectif de cette stratégie était double : restaurer et préserver durablement les grands équilibres financiers par un redéploiement efficient de l'activité des services et une maîtrise de l'endettement tout en privilégiant la mise en œuvre de notre programme et des investissements indispensables au développement de la cité qu'il impliquait.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est axée prioritairement sur :

- La mise en application d'un **plan d'économies de gestion** : dès 2002, un certain nombre de mesures ont été prises pour réduire les dépenses ou/et augmenter les recettes courantes afin notamment de redéployer l'activité des services sur les missions véritablement prioritaires de la collectivité.
- Une forte **augmentation (+27%) du taux des taxes ménages** afin de :
 - **rétablir la capacité d'autofinancement et contenir l'effet ciseau** entre les recettes et dépenses de gestion **lié essentiellement à la forte augmentation des frais de personnel** (passage aux 35 heures et résorption de l'emploi précaire),
 - **désendetter la collectivité sans toutefois obérer la possibilité d'initier et de mettre en œuvre de nouveaux projets.**

L'élaboration des orientations budgétaires 2006 est l'occasion de mesurer l'impact de ces mesures et de faire le point sur l'évolution tendancielle de la situation sur la période 2006/2008.

II – CONJONCTURE ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Les chiffres présentés dans le présent document sont exprimés en milliers d'euro (K€).

Marge brute (épargne de gestion)

La marge brute, solde des recettes courantes après déduction des dépenses de gestion, est l'indicateur qui permet d'appréhender l'évolution et la structure du budget en dehors de toute politique d'investissement et d'endettement.

Nous examinerons les principaux postes qui entrent dans le calcul de cet indicateur.

La masse salariale

Malgré le transfert des effectifs d'Aquasud à la communauté d'agglomération, 2005 enregistre une hausse des dépenses nettes de personnel de presque 2,5 %. Sur les 6 dernières années (2000/2005) ces dépenses augmentent globalement de 23 %. Cette hausse est d'une part la conséquence de l'obligation de la mise en place des 35 heures en 2002, d'autre part du choix qui a été fait du passage en régie municipale du poste éclairage public en 2004. Cette décision a permis de fortes économies de gestion, et répond d'une manière globale à la volonté municipale de suppression de la précarité dans l'effectif municipal grâce à l'intégration d'un nombre important d'emplois aidés.

Il faut rappeler que ce dispositif tenait compte de règles de départ en retraite qui ont été modifiées par la Loi Fillon.

Sur les 3 prochaines années (2006/2008) le rythme moyen de progression annuelle prévue s'élève à 3%, le changement du régime de retraite de la fonction publique a pour conséquence que les prévisions de départ en retraite sont moins importantes sur la période 2006/2007 car elles seront plus tardives.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pers. Net	13 832	14 187	14 775	15 185	15 808	16 937	17 305	17 994	18 428	19 364	19 803	20 175
Variation	0	355	587	410	623	1 129	368	689	434	936	439	372
Variation %		2,6%	4,1%	2,8%	4,1%	7,1%	2,2%	4,0%	2,4%	5,1%	2,3%	1,9%

En 2005, le transfert du centre nautique Aquasud à la communauté d'agglomération ne suffit pas à compenser la diminution importante des recettes de l'Etat liée à la fin des contrats aidés, compte tenu, par ailleurs, de l'effort consenti par la municipalité pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.

La prospective 2006 intègre notamment une augmentation générale de la rémunération des fonctionnaires de 1,2 %. L'incidence du GVT (glissement, vieillesse, technicité) est estimée à + 1,2 %. La revalorisation des retraites CNRACL a été établie sur une base de + 0,5 %.

L'augmentation constatée en 2006 est consécutive à un solde d'entrées/sorties 2005 excédentaire et insuffisamment compensé par les départs à la retraite dont le rythme et le volume se révèlent beaucoup moins importants que prévus, comme nous l'avons déjà dit.

Elle est par ailleurs accentuée par la forte décreue des recettes liée à la fin du dispositif des contrats aidés décidée par l'Etat

La tendance devrait s'inverser avec la stabilisation du solde entrées/sorties sur 2007 et 2008 (moins 172 K€ prévus en 2007 et moins 191 K€ prévus en 2208).

Une charge qui pèse lourdement sur le budget

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes												
fiscales	13 015	13 283	12 797	10 385	10 698	10 785	14 024	14 486	14 710	15 238	15 619	16 010
Pers. Net	13 832	14 187	14 775	15 185	15 808	16 937	17 305	17 994	18 428	19 364	19 803	20 175
Pers./rec.												
Fiscales	1,06	1,07	1,15	1,46	1,48	1,57	1,23	1,24	1,25	1,27	1,27	1,26

Si l'on évoque, comme l'an dernier, le rapport entre les dépenses nettes de personnel et les recettes fiscales, principales ressources de la section de fonctionnement, on pointe qu'aujourd'hui les recettes fiscales ne suffisent pas à compenser le poids de la masse salariale. Ceci est en grande partie la conséquence de la création de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la suppression de la taxe professionnelle pour la ville d'Agen qui ne reçoit plus qu'une attribution de compensation qui n'apparaît plus sur le poste recette fiscale.

Ce ratio, sorte de « taux de couverture », passe de 1,06 en 1997 à 1,25 dès 2005 pour s'élever à 1,27 entre 2006 et 2007 compte tenu de la disparition de la taxe professionnelle. Cela signifie clairement :

- ✓ qu'en moyenne sur cette période, les dépenses nettes de personnel augmentent à un rythme beaucoup plus élevé que les recettes fiscales (effet ciseau),
- ✓ que les seules recettes fiscales, même en progression, sont nettement insuffisantes à couvrir cette seule dépense.

Toute fois la structure d'une municipalité comme celle de la ville d'Agen dont la production est essentiellement de service explique l'existence d'une masse salariale importante.

Les autres dépenses

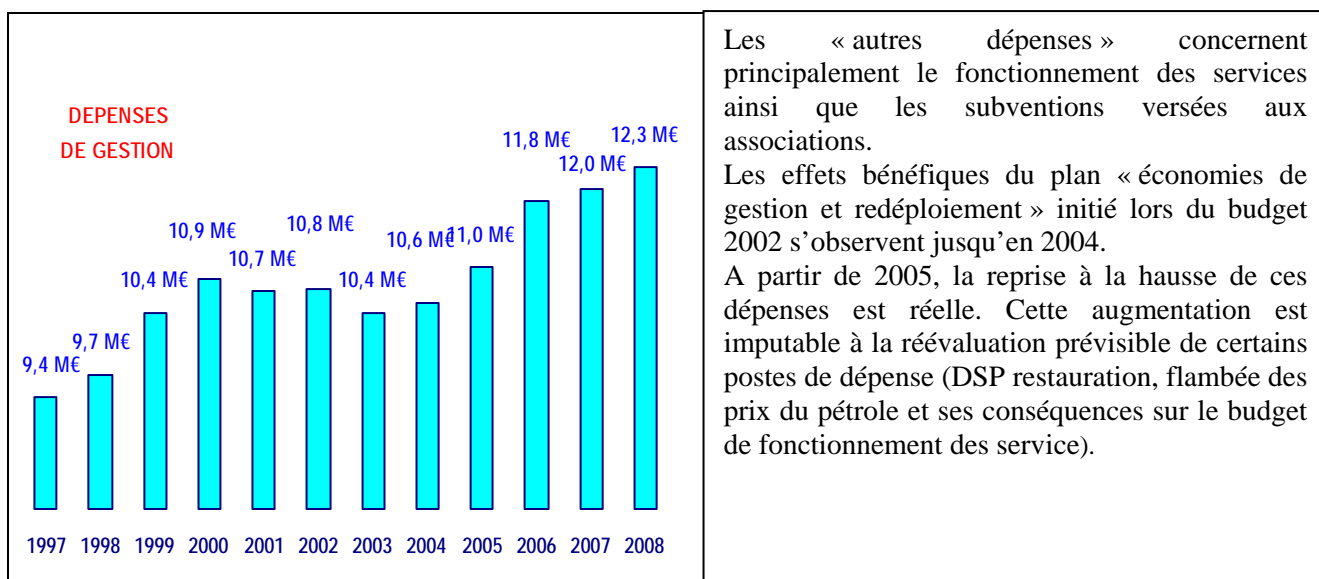
Une perspective à la hausse prévisible

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Autres dépenses	12 062	12 337	13 101	10 873	10 720	10 751	10 441	10 587	11 022	11 959	12 111	12 396
CAS	-2 669	-2 655	-2 654									
Dépenses imprévues										-150	-150	-150
Total	9 393	9 682	10 447	10 873	10 720	10 751	10 441	10 587	11 022	11 809	11 961	12 246
Variation		289	765	426	-153	31	-310	146	436	786	153	285
Variation %		3,1%	7,9%	4,1%	-1,4%	0,3%	-2,9%	1,4%	4,1%	7,1%	1,3%	2,4%

* hors contingent d'aide sociale (supprimé en 1999), dépenses exceptionnelles et dépenses imprévues.

Passée la relative stagnation observée en 2004, dernière année d'application du plan d'économies arrêté en 2002, l'année 2005 enregistre une reprise importante des dépenses de gestion courante avec une augmentation prévisionnelle de plus de 4% par rapport à 2004. Cette tendance à la hausse se poursuit en 2006 avec une prévision d'augmentation de plus de 7%, liée à un regain d'activité et à des besoins supplémentaires au niveau des services.

Le scénario retenu s'appuie sur une inflation de + 2 % et l'anticipation de certaines dépenses incontournables (ajustements consécutifs à la nouvelle délégation de la restauration, conséquences de l'augmentation du prix du pétrole sur les postes carburants et chauffage notamment).



Compte tenu de ces éléments, l'effort de gestion en matière de dépenses doit être poursuivi.

Les recettes

Une hypothèse de variation des bases fiscales toujours dynamique

Le produit fiscal repose à plus de 66% sur le produit issu du foncier bâti. Les hypothèses de variation des bases retenues restent relativement dynamiques avec un taux de progression prévisionnel de 2,5 % par an jusqu'en 2008 (1% de coefficient de revalorisation annuel et 1,5% de variation physique).

Les taux communaux restent stables de 2006 à 2008.

	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06	08/07
Variation des bases	1,9%	2,1%	1,8%	3,5%	3,4%	2,9%	2,5%	2,5%	2,5%

Répartition du produit fiscal									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Foncier bâti	6 897	6 998	6 998	9 228	9 520	9 786	10 031	10 282	10 539
Taxe habitation	3 386	3 531	3 614	4 734	4 906	5 052	5 178	5 308	5 440
Total	10 283	10 529	10 612	13 962	14 425	14 839	15 209	15 590	15 979
TH/FB	49%	50%	52%	51%	52%	52%	52%	52%	52%

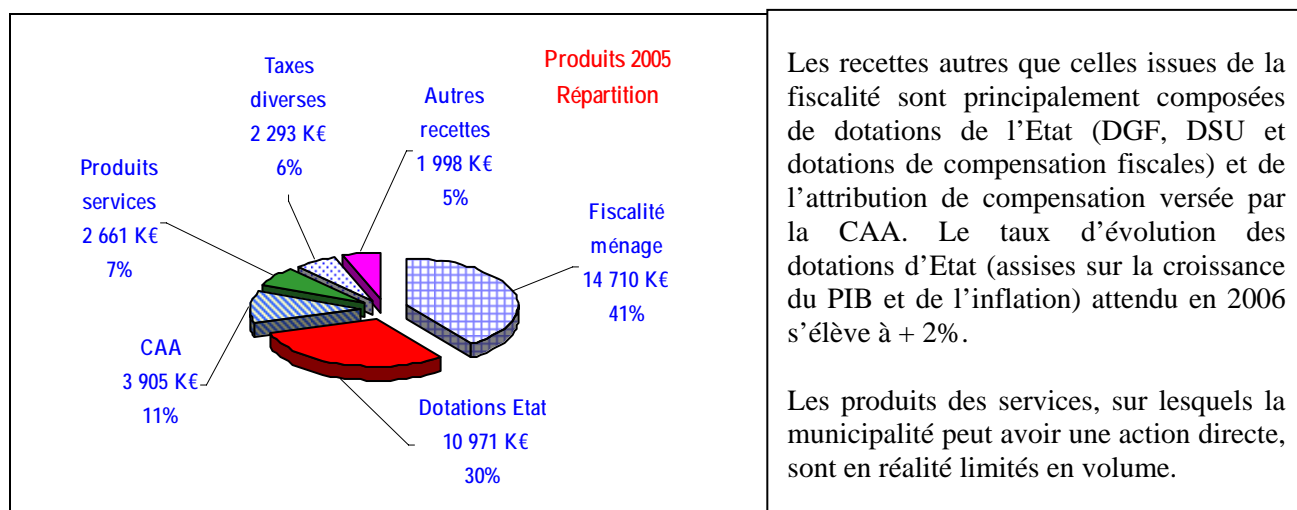
Des recettes (hors fiscalité) aux perspectives de croissance limitées

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Autres recettes	19 661	19 507	20 371	21 150	21 577	21 603	22 393	22 879	21 428	21 816	22 033	22 247
Variation		-154	864	779	427	26	790	486	-1 451	388	217	214
Variation %		-0,8%	4,4%	3,8%	2,0%	0,1%	3,7%	2,2%	-6,3%	1,8%	1,0%	1,0%

hors recettes de personnel

La forte diminution des produits constatée en 2005 est liée au transfert d'Aquasud et au défaut de versement de certains financements de l'Etat (contrat de ville en particulier). Cet exercice constate également la fin de la couverture du remboursement de l'annuité d'emprunt réalisé à l'époque de l'installation de la centrale de Golfech.

Si la période 2006/2008 marque une stabilisation de la situation par rapport à 2005, on constate toutefois que le niveau de recettes attendues se révèle inférieur à celui de la période 2003/2004.

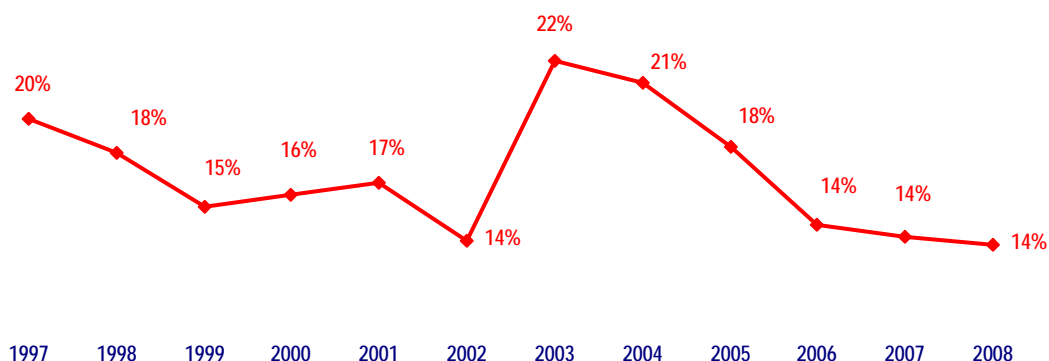


Marge brute

Une tendance à la baisse

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Marge brute	6 600	6 072	5 313	5 230	5 560	4 628	8 482	8 253	6 825	5 470	5 321	5 259
Taux marge brute	20%	18%	15%	16%	17%	14%	22%	21%	18%	14%	14%	14%

Taux marge brute



La baisse du taux de marge (marge brute/recettes de gestion) se poursuit : de 21% en 2004 il passe à 14% sur la période 2006/2008 en raison d'une progression rapide et forte des dépenses (surtout entre 2005 et 2006) alors que les recettes marquent un net recul (surtout en 2006) avant de se stabiliser (entre 2007 et 2008) mais à un niveau plus faible que celui constaté sur la période 2003/2004.

Epargne brute et investissement

L'épargne brute est le solde des recettes de gestion desquelles on soustrait les dépenses de gestion (marge brute) et les intérêts d'emprunt. Elle permet de mesurer l'autofinancement disponible.

Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute divisée par les recettes de gestion.

Une évolution corrélative à la marge brute

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Marge brute	6 600	6 072	5 313	5 230	5 560	4 628	8 482	8 253	6 825	5 470	5 321	5 259
Frais financiers	-1 893	-1 597	-1 565	-1 474	-1 799	-1 685	-1 127	-1 019	-809	-827	-918	-987
Epargne brute	4 707	4 475	3 748	3 756	3 761	2 942	7 355	7 234	6 016	4 643	4 403	4 272
Taux épargne brute	14%	13%	11%	11%	11%	9%	19%	19%	16%	12%	11%	11%

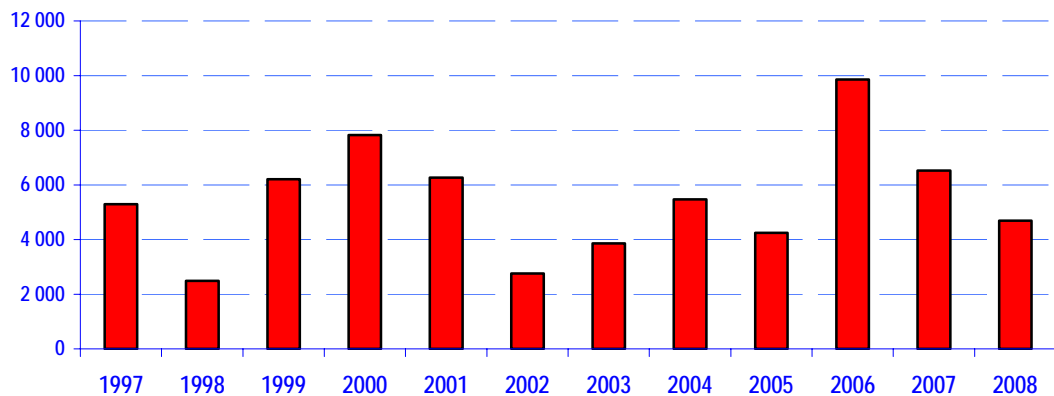
De 19% en 2003, l'épargne brute même en baisse se maintient au dessus de la barre des 10% en fin de période. Ce chiffre reste donc conforme au ratio de pilotage fixé à + 10% minimum.

Grâce à la politique volontariste de désendettement et à une conjoncture favorable, les frais financiers en baisse depuis 2002 se stabilisent entre 850 et 950 K€ sur la période 2005/2008.

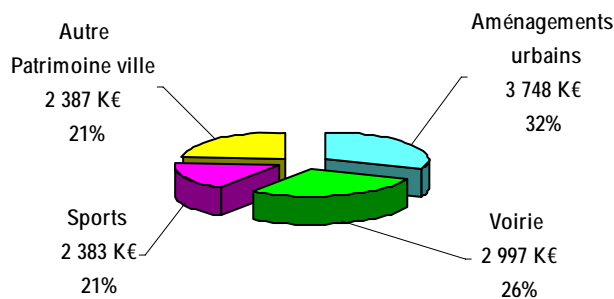
Un volume d'investissement en progression

	PPI & MAINTENANCE NETTE											
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PPI net	3 396	1 028	4 763	6 008	4 550	1 060	2 469	3 165	2 555	7 612	4 282	2 442
Maintenance nette	1 899	1 468	1 444	1 811	1 723	1 706	1 395	2 310	1 695	2 250	2 250	2 250
TOTAL	5 295	2 495	6 207	7 819	6 273	2 766	3 864	5 475	4 250	9 862	6 532	4 692

PPI et maintenance nette



REPARTITION PPI
inscriptions nettes 2006/2008



Réparti par grands thèmes, le plan pluriannuel d'investissement met un accent particulier sur les aménagements urbains et la voirie (près de 60% du total).

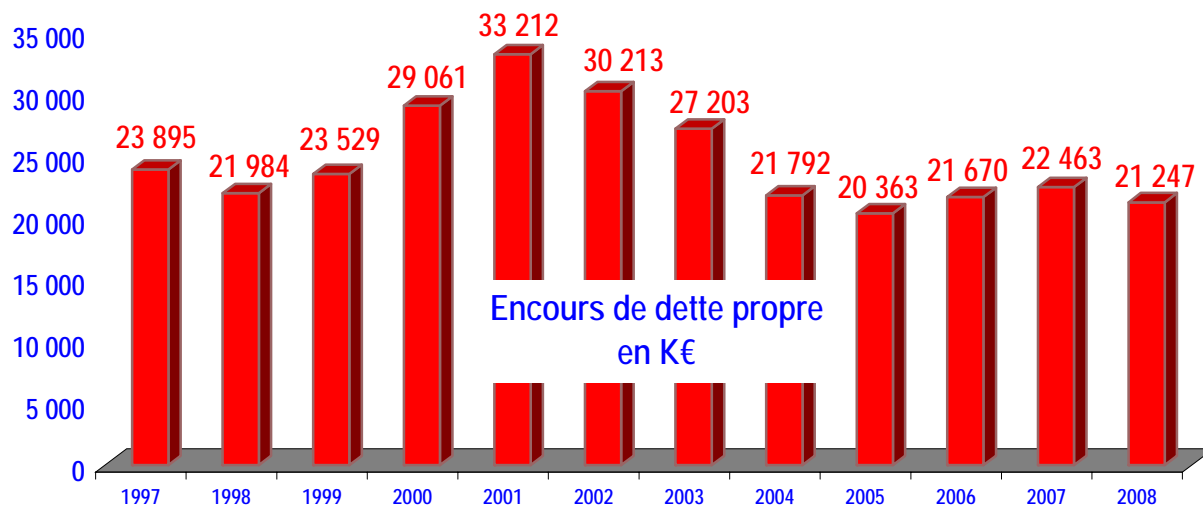
Le solde s'équilibre entre les travaux sur les structures sportives et ceux sur le reste du patrimoine municipal (musée, cimetière, serres municipales, écoles).

Après une pause en 2002 et 2003 durant laquelle ont été réalisés essentiellement des travaux d'entretien et de renouvellement du patrimoine et de la voirie, des études ont été lancées et ont permis de définir le programme pluriannuel d'investissement (P.P.I.) du mandat.

Le détail et le phasage du PPI pour la période 2006/2008 sont présentés ci-après.

Si la période 2006/2008 prévoit une hausse de rythme conséquente, elle s'explique par la programmation de la réalisation effective de quelques projets d'envergure arrivés à maturité (3^{ème} tribune d'Armandie, aménagement de l'avenue du Général Leclerc, réhabilitation de l'immeuble Thomas, restauration de la Tour des Pénitents Blancs) qui, à eux seuls, mobilisent environ 40% de la dépense prévisionnelle sur la période 2006/2007.

L'endettement



	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Encours de dette	23 895	21 984	23 529	29 061	33 212	30 213	27 203	21 792	20 363	21 670	22 463	21 247
Epargne brute	4 707	4 475	3 748	3 756	3 761	2 942	7 355	7 234	6 016	4 643	4 403	4 272
Encours / Epargne	5,1 ans	4,9 ans	6,3 ans	7,7 ans	8,8 ans	10,3 ans	3,7 ans	3,0 ans	3,4 ans	4,7 ans	5,1 ans	5,0 ans

Dès 2002, grâce à un autofinancement renouvelé et un volume d'investissement maîtrisé, l'encours de dette amorce sa décrue pour se stabiliser sur la période 2005/2008 autour d'une moyenne de 21,5 M€

Malgré la baisse constatée entre 2004 et 2005, l'épargne brute se maintient autour des 4,5 M€ sur la période 2006/2008. Le ratio Encours sur Epargne (capacité de désendettement) est quant à lui contenu autour de 5 ans, c'est-à-dire en dessous du seuil des 10 années qui a été fixé.

L'épargne nette

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Epargne brute	4 707	4 475	3 748	3 756	3 761	2 942	7 355	7 234	6 016	4 643	4 403	4 272
- Capital dette	4 801	3 832	3 731	4 141	4 966	5 063	3 697	5 889	4 449	2 681	2 760	3 005
= Epargne nette	-94	642	17	-385	-1 205	-2 121	3 658	1 345	1 567	1 962	1 643	1 268

En raison d'un rythme de remboursement en capital très soutenu (plus de 5 M€an en moyenne sur la période 2004/2005) et d'une reprise à la hausse des dépenses de fonctionnement, l'épargne nette s'infléchit quelque peu sur ces 2 exercices mais la situation reste maîtrisée sur la période 2006/2008.

En effet, elle subit sur cette période une nouvelle et légère hausse pour se stabiliser autour d'1,5 M€en fin de période en raison d'une stabilisation du volume de remboursement en capital autour de 2,8 M€en moyenne annuelle.

A G E N

u n e v i l l e p o u r t o u t e s
l e s A g e n a i s e s e t t o u s
l e s A g e n a i s

- SOCIAL :
Des actions personnalisées et transversales

- ENFANCE & JEUNESSE :
Le soutien de la fonction parentale

- SCOLAIRE :
Des outils modernes et des moyens adaptés

- POLIQUE DE LA VILLE :
Une démarche professionnalisée et efficace

SOCIAL

<p><i>Des actions personnalisées</i></p>	<p>Dans le cadre légal de ses missions, le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en relation étroite avec les partenaires associatifs et institutionnels ».</p> <p>Acteur et partenaire d'une action sociale de proximité, il s'est fixé des priorités en matière de lutte contre les exclusions des plus démunis et défavorisés ainsi que de lutte contre l'isolement des personnes âgées et handicapées.</p> <p>L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2003 et réactualisée en 2005 confirme la nécessité de renforcer l'action communale dans ces deux axes.</p> <p style="text-align: center;">Définir un projet social pour mieux lutter contre les exclusions</p> <p>L'analyse des besoins sociaux fait apparaître un certain nombre de besoins insuffisamment satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none">• les besoins de la vie courante tels que l'alimentaire : bien que l'offre soit importante, elle nécessite une meilleure coordination entre tous les partenaires. Le restaurant social, tout en cherchant à développer la fourniture de repas aux plus démunis (faire mieux connaître et ouvrir le soir en période de grand froid), devrait diversifier ses activités par l'engagement d'une démarche éducative de type centre social, notamment à travers :<ul style="list-style-type: none">- des activités d'insertion en lien avec le service RMI et ATOUT PLIE tels que : accompagnement budgétaire, lutte contre l'alcoolisme,- une aide à la gestion du logement pour les personnes à faibles ressources ou isolées, en raison de l'insuffisance d'accompagnement social lié au logement.
--	---

<p><i>Des actions transversales dans l'action municipale.</i></p>	<p>Sur le territoire de l'agglomération agenaise, nombreux sont les partenaires à combattre l'exclusion. Pour une plus grande efficacité, il a été impulsé une coordination avec les acteurs associatifs de l'action sociale en créant à cet effet, dès septembre 2005, des groupes de réflexion sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le logement, - l'insertion sociale et professionnelle, - l'aide alimentaire, - les personnes âgées, - les personnes handicapées. <p>Débouchant sur la réalisation de plaquettes d'information prévue en 2006, le travail pourrait se poursuivre selon les secteurs sur des actions nouvelles partenariales ou sur la création d'un comité permanent de coordination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de lisibilité, le C.C.A.S. affichera clairement des critères d'attribution des prestations et révisera les modalités opposables aux partenaires. Le Conseil Général étant désigné comme chef de file de l'action sociale et chargé « d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou développer leur autonomie de vie », il conviendra de définir et découper les missions du service social dans l'accompagnement des publics. • Par ailleurs, la ville poursuivra ses efforts pour favoriser l'accès à la culture (théâtre et cinéma) et au sport des plus démunis grâce au partenariat développé avec le théâtre municipal, les associations caritatives et d'insertion. Le C.C.A.S. garant du dispositif voit son action relayée sur le terrain par des associations de plus en plus nombreuses qui assurent l'accompagnement de ce public en lui permettant de venir au spectacle sans stigmatisation. L'objectif poursuivi est de faciliter l'accès aux loisirs et à la culture en permettant aux bénéficiaires d'acquérir une autonomie totale, que ce soit dans le choix du spectacle comme dans la fréquentation du lieu. En 2006, il est proposé de favoriser les aides à la pratique sportive, en complémentarité avec les dispositifs existants • Le projet de réussite éducative sera porté par le CCAS avec les divers services de la ville et ainsi impliquera le service social dans une action partenariale auprès de publics nouveaux avec un savoir faire social permettant la collaboration avec l'ensemble des acteurs qui seront concernés dans ce dispositif (Education Nationale, Conseil Général, associations...).
---	--

<p><i>Foyer logement la Salève</i></p>	<p style="text-align: center;">Poursuivre les actions entreprises en direction des personnes âgées</p> <p>En 2006, le C.C.A.S. s'attachera à améliorer les conditions d'hébergement des résidents du foyer logement La Salève et à impulser des actions d'animation en direction des personnes âgées et des personnes handicapées de nature à rompre leur isolement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'investissement portera sur l'installation de portes coupe-feu, sur la mise en conformité de la cuisine, de la chaufferie, du système d'alarme incendie, de manière à veiller à la sécurité électrique et au respect des normes sanitaires. • Au regard des dépenses importantes occasionnées par les divers travaux de mise en conformité présents et à venir, il est impératif de se rapprocher d'Agén Habitat, notamment pour négocier l'utilisation des provisions pour grosses réparations versées chaque année, à défaut d'une participation significative du propriétaire des lieux. • Une réflexion devrait s'engager sur l'avenir de la structure du foyer logement au regard des besoins des personnes âgées en matière d'hébergement. • Par ailleurs, diverses dispositions devront être prises en faveur des résidents : <ul style="list-style-type: none"> ➤ pour faciliter la gestion de l'établissement, une politique d'entrée et de sortie devra être définie, nécessitant la mise en place d'une commission d'admission. ➤ La loi prévoit la mise en place d'outils pour garantir l'effectivité de l'exercice des droits des personnes dans les institutions telles que les foyers logements. Le conseil de la vie sociale mis en place devra contribuer à l'élaboration : <ul style="list-style-type: none"> - d'un projet d'établissement prévoyant les modalités d'organisation de fonctionnement et s'appuyant sur le règlement de fonctionnement. - d'un livret d'accueil présentant l'établissement et informant le résident sur ses conditions d'admission, de séjour et de sortie. - d'un contrat de séjour fixant les responsabilités et les relations partenariales. La charte des droits et libertés sera affichée.
--	---

La réactivation du lien social

En outre, les résidents seront informés de la possibilité de consulter le **conciliateur-médiateur** en cas de litiges avec l'établissement.

Au-delà de ce cadre, la loi prévoit l'obligation de mettre en œuvre deux **procédures d'évaluation** (auto-évaluation et évaluation externe). Cette démarche permettra d'évaluer les activités et la qualité des prestations.

- **La diversification des activités proposées :**

Outre les animations traditionnelles autour de temps forts tels que les fêtes de fin d'année, la fête des mères et la Semaine Bleue, le C.C.A.S. continuera d'organiser, avec l'appui du CLIC, des ateliers de mémoire et créera des ateliers équilibre au sein du foyer logement La Salève et des activités autour du livre. Comme l'an passé, la ville proposera des rencontres culturelles : visites de sites dans le département et hors département, rencontres avec nos villes jumelles.

- Le CCAS offre pour les personnes âgées et handicapées à faibles revenus, la possibilité d'utiliser les transports en commun gratuitement ou à demi-tarif. Dans le même ordre d'idée, en 2006 il est envisagé **la participation aux frais de téléassistance** : sur les 324 abonnés agenais, un certain nombre ne peuvent obtenir une aide de leur caisse de retraite ou ne relèvent pas de l'APA. Dans le cadre du partenariat avec Présence Verte, le CCAS pourrait contribuer au paiement de l'abonnement dû par les personnes à faibles revenus.

- **La reconduction du plan canicule :**

Au-delà de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées lors de périodes de forte chaleur, la relance de ce dispositif sera l'occasion de renforcer le partenariat avec les associations caritatives, les associations d'aide à domicile, les clubs de seniors, les représentants des comités de quartier et les services sociaux. Ce pourrait être aussi l'opportunité de créer une cellule de veille.

Le plan canicule offre également la possibilité aux services concernés de se rendre au domicile des personnes. Par ce biais, il sera plus aisé de cibler de manière précise leurs besoins au quotidien, la nature de leurs relations avec l'entourage et d'évaluer ainsi leur degré d'isolement. Ce constat permettra de faire remonter les demandes plus précises aux services compétents, de pallier le manque d'informations, de débloquer des situations et d'amener un confort de vie, sans tomber toutefois dans l'assistanat. L'enjeu n'est pas de se substituer au lien social, mais de le faciliter.

Une réponse au besoin de garde en horaires atypiques

Par ailleurs, au mois de janvier 2006, la crèche associative d'Agen sud ouvre ses portes. La Ville a accordé une subvention d'un montant de 188.000 € pour le fonctionnement de cette structure et bénéficiera en contrepartie de 12 places réservées aux usagers agenais. Le caractère innovant de cette crèche, ouverte 24h/24, augmentera l'offre d'accueil sur le territoire communal et permettra de satisfaire plus particulièrement les besoins de garde en horaires atypiques.

LE SECTEUR « JEUNESSE »

Un pôle de loisirs jeunesse en centre ville

Après des travaux de rénovation qui se sont achevés, pour la partie intérieure, au mois de décembre 2005, l'ancienne Ecole Jules Ferry accueillera à nouveau des enfants mais dans un autre contexte. En effet, dès le premier jour des vacances de Noël, le centre de loisirs Jules Ferry destiné aux enfants de 6 à 12 ans a ouvert ses portes dans ce bâtiment. Cette nouvelle structure, qui nécessite un effort financier de la Ville en 2006 d'environ 100.000 €, fonctionnera en lieu et place du CLSH Jeunesse actuel. Elle permettra d'assurer une continuité du service rendu aux familles au sein du CLSH de Donnefort en proposant non seulement un cadre plus adapté, mais également des horaires d'ouverture élargis, une restauration ainsi qu'un ramassage des enfants. Début 2006, l'association RÊCRE rejoindra également les lieux avec ses activités d'ateliers d'éveil et d'anniversaires « à la carte » légitimant ainsi l'appellation de « Pôle de loisirs » de cet équipement.

A noter que le coût du réaménagement des locaux s'est élevé à 136.000 € pour la partie intérieure et nécessite pour l'agrandissement des espaces verts un budget supplémentaire inscrit pour 2006 au PPI d'un montant de 37.000 €. Compte tenu des subventions d'investissement accordées par le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet, le coût net des travaux pour la Ville devrait avoisiner 88.000 €

Le CLSH de Donnefort, une fréquentation à la hausse

En ce qui concerne le centre de loisirs maternel de Donnefort, si celui-ci n'a pas fait l'objet de transformations importantes, il convient de noter l'augmentation de sa fréquentation, témoignage de la satisfaction des familles. En effet, le nombre de journées enfant a progressé de 6% en 2005 alors même qu'en 2004 il avait déjà augmenté de 13%.

<p><i>Vers un renouvellement du Contrat Temps Libres</i></p>	<p>Dans le cadre du Contrat Temps Libre, le programme de découvertes sportives et culturelles s'est poursuivi en 2005 grâce notamment à la forte implication des associations locales qui ont encadré de nombreuses activités. Ainsi, en points d'orgue de ce programme deux actions sont à souligner, à savoir le spectacle « Au hasard des arts » conçu et interprété sous un chapiteau par les enfants des 4 centres de loisirs agenais et le plateau multisports organisé sur le stade Rabal durant l'été au profit de ces mêmes enfants. Compte tenu du succès des activités proposées dans ce cadre qui contribuent à l'amélioration de l'accueil en centre de loisirs, le premier contrat temps libre, dont le terme est à échéance au 31 décembre 2005, sera renouvelé au cours de l'année 2006.</p>
<p><i>Le Conseil des Jeunes : des actions concrètes et un renouvellement en perspective</i></p>	<p>Durant l'année 2005, le Conseil des Jeunes a vu la concrétisation des projets portés par les trois commissions. En matière de communication, cette instance a obtenu la mise en place d'une messagerie électronique et la création d'une adresse internet. Elle a également participé à l'animation du stand de la Ville à la foire exposition en organisant notamment un débat sans oublier sa contribution à la rédaction du journal municipal au sein duquel plusieurs pages lui ont été réservées. Dans le domaine sportif, le Conseil des Jeunes, avec l'aide des techniciens municipaux, a réalisé une étude et a fait une proposition relative au réaménagement du skate park. Ce projet qui nécessite un budget de 133.000 € est inscrit au PPI 2006. Enfin, il convient de rappeler dans le domaine culturel la participation à la fête de la musique du Conseil des Jeunes qui a bénéficié d'une scène particulière. En place depuis mai 2004, le premier mandat de ces jeunes conseillers s'achèvera au printemps prochain. L'année 2006 sera donc celle du renouvellement du premier Conseil des Jeunes.</p>
<p><i>Confirmation du succès des forums d'information auprès des jeunes</i></p>	<p>Côté Point Jeunes EPM, la réorganisation des lieux s'achèvera en fin d'année 2005. Outre ce nouvel aménagement de l'espace, il convient de souligner le renouvellement du matériel informatique réalisé durant l'année. Ainsi, les usagers disposent depuis quelques mois de dix ordinateurs avec écran plat connectés en réseau par WIFI et dont l'acquisition a nécessité un budget de 10.000 €. Sur le plan de l'animation, aux deux forums habituels organisés chaque année par le Point Jeunes, à savoir le forum des jobs d'été en janvier et le forum du logement en juin, s'est ajouté en octobre le forum des formations BAFA/BAFD. Cette dernière manifestation, correspondant à un réel besoin et appréciée par les visiteurs pour la qualité des informations dispensées par les partenaires présents, sera renouvelée en 2006.</p>

LA VIE ASSOCIATIVE DU SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE

En 2005, la Ville a maintenu son soutien aux associations du secteur « enfance et jeunesse » sur la base des conventions de partenariat signées en 2003 et qui leur garantissent durant 5 ans une subvention annuelle de fonctionnement.

A noter pour l'année 2006 que trois associations bénéficieront de locaux plus vastes et plus adaptés. Comme indiqué précédemment, l'association RÊCRE transférera dès le début de l'année son siège social et ses activités d'éveil au sein du pôle de loisirs Jules Ferry. Outre les locaux qui lui seront attribués en propre, elle pourra utiliser l'espace extérieur et les salles d'animations du centre de loisirs lorsque celui-ci ne fonctionnera pas.

Les pièces libérées par l'association RÊCRE au sein de la Maison des Enfants seront réparties entre l'association AIME et l'association « LE TEMPS DES TOUT-PETITS ». Cette dernière bénéficiait d'un bureau très exigu dans les locaux de l'UDAF pour ses activités administratives.

Ainsi, cette nouvelle réaffectation de l'espace libéré au sein de la Maison des Enfants permettra d'accroître l'identité « Petite Enfance » de ce lieu, d'accentuer encore le partenariat avec l'Association « LE TEMPS DES TOUT-PETITS » et de faciliter les démarches des familles en quête d'un mode de garde puisque l'ensemble des services, associatifs et municipaux, sera regroupé dans un même site.

SCOLAIRE

<p><i>Des outils modernes et des moyens adaptés</i></p>	<p style="text-align: center;">L'équipement des écoles</p> <p>Depuis 2004, un plan pluriannuel d'investissement est consacré au renouvellement du mobilier scolaire. Il s'achèvera en 2006.</p> <p>La première tranche a permis d'équiper les groupes scolaires Paul Bert, Paul Langevin, Scaliger, l'école maternelle Charles Duffour et les écoles élémentaires Joseph Bara, Edouard Herriot, Edouard Lacour, Elisée Reclus et Sembel (soit 12 écoles) pour un montant de 218.000 €</p> <p>En 2006, ce sont les groupes scolaires Carnot et Gaillard ainsi que les écoles maternelles Edouard Herriot, Edouard Lacour, La Goulfie, Petits Ponts, Rodrigues, Gaston Salvan, Sembel et Marie Sentini (soit 12 écoles) qui seront à leur tour dotées pour un montant de 235.000 € Dans cette somme est inclus le renouvellement du mobilier des CLIS, des classes d'adaptation, de la salle informatique de Joseph Bara et de la classe d'Occitan d'Elisée Reclus.</p> <p>Le plan se terminera donc à la rentrée 2006/2007.</p> <p>Toutefois, il est proposé de prolonger ce plan mobilier par un plan de renouvellement des lits de dortoirs sur 4 ans. En effet, ceux en place actuellement sont lourds, encombrants et non empilables. Afin de faciliter la tâche des ATSEM et de gagner de la place dans ces lieux de sieste souvent trop étroits pour accueillir un nombre croissant de petits, il convient d'équiper la totalité des écoles maternelles.</p> <p>En 2006, il est proposé de doter les écoles La Goulfie, Paul Bert, Sembel et Marie Sentini.</p>
<p><i>Renouvellement des photocopieurs</i></p>	<p>Les photocopieurs des écoles sont renouvelés tous les 5 ans.</p> <p>En 2004, 5 écoles ont pu bénéficier de nouveaux copieurs (élémentaire Joseph Bara, Edouard Lacour, Scaliger, maternelle des Petits Ponts et Rodrigues). En 2006, les écoles maternelles Carnot, Marie Sentini et les groupes scolaires Edouard Herriot, Gaillard et Paul Langevin vont être équipés à leur tour. En ce qui concerne l'école maternelle Paul Langevin, il s'agit d'une nouvelle acquisition. Elle utilisait jusqu'à présent le copieur de l'école élémentaire.</p>

***Poursuite du Plan
Multimédia***

Initié en 2002, le programme de renouvellement du matériel informatique multimédia a porté sur les 12 écoles élémentaires qui avaient été dotées d'un tel équipement entre 1998 et 2000.

En 2004, dernière année du 1^{er} plan de renouvellement, les écoles Paul Bert, Jules Ferry et Gaillard ont pu profiter d'ordinateurs neufs, d'un appareil photo numérique, d'un scanner et d'une imprimante laser en réseau.

Par ailleurs, en concertation avec l'Inspection Académique, les maternelles des Petits Ponts et La Gouffie ont été dotées à titre expérimental d'un PC par classe, d'une connexion à Internet, d'un fonds de CD-ROM, d'un appareil photo numérique, d'un scanner et d'une imprimante laser en réseau. En 2005, c'est l'école maternelle Charles Duffour qui a bénéficié de cette même dotation.

L'ensemble des écoles a désormais une connexion à Internet, haut débit pour les élémentaires et les maternelles dotées pour leurs élèves, bas débit pour les directrices des écoles maternelles qui ont besoin de communiquer avec l'Inspection Académique. En 2006, il est envisagé d'attribuer un ordinateur neuf ainsi qu'une imprimante laser à chaque directrice et directeur d'école, ceci dans le cadre de la mise en place par l'Education Nationale du logiciel " base élève " permettant la gestion et le suivi des élèves. Ce logiciel n'étant accessible que sous Internet, il est également prévu de financer la connexion ADSL à la totalité des écoles maternelles.

Sécurité et entretien des bâtiments scolaires

Chaque année, la Ville consent un effort particulier dans le domaine de l'entretien des bâtiments scolaires (24 écoles dont quatorze maternelles et dix élémentaires). 245.500 €y ont été consacrés en 2005 et en 2006 l'effort sera poursuivi en prenant en compte la prévention des risques.

L'Education Nationale a sollicité la Ville afin de participer à la mise en place des P.P.M.S dans les écoles (Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs). La mise en place de matériel d'urgence devra être systématique et appréhendé dans le cadre de ces P.P.M.S. (trousses de 1^{er} secours, mégaphones, transistors à piles). Pour assurer la mise à l'abri des élèves, seront examinées les conditions du confinement des locaux choisis lors des visites effectuées dans les écoles. Il faudra donc englober dans les travaux de sécurité, le cas échéant, quelques réaménagements de locaux.

Le Contrat Educatif Local

Mis en place en 2002 pour une durée de trois ans, le 1^{er} Contrat Educatif Local, qui représente un des outils du projet éducatif de la Ville, axe prioritaire de sa politique, est arrivé à son terme en juin 2005.

L'évaluation, basée sur le témoignage des enfants, parents, enseignants, associations partenaires et personnel municipal, a permis de confirmer que le CEL constitue un dispositif riche et équitable offert à tous les enfants d'Agen pour favoriser leur épanouissement personnel et l'apprentissage de la vie collective. 85 % des enfants de CE2, CM1 et CM2 participent à une ou plusieurs activités en temps périscolaire.

Avec la montée du nombre et la diversification des activités, on est passé de 410 enfants inscrits en 2003 à 800 en 2005. Le nombre d'activités proposées est passé de 13 en 2002/2003 à 24 en 2005/2006.

Le partenariat avec les associations s'est renforcé au fil des années puisqu'à la rentrée 2005/2006, 18 sont impliquées contre 10 en 2002/2003. Elles œuvrent sur le terrain aux côtés de tous les partenaires : enseignants, parents, éducateurs sportifs municipaux et coordonnateurs municipaux aux activités sportives et culturelles.

La Ville a consenti un effort financier particulier puisque de 12.470 € en 2003, elle a versé aux associations 34.100 € en 2005 (hors charges personnel). Toutefois, compte tenu d'une réduction des subventions de l'Etat, le budget 2006 est programmé avec un effort moindre (28.700 €) qui sera corrigé en fonction de l'évolution des engagements de l'Etat.

La carte scolaire

Entre l'année scolaire 2000/2001 (2.686 élèves) et l'année scolaire 2005/2006 (2.494 élèves), les effectifs des écoles publiques agenaises ont diminué de 192 élèves en 5 ans (soit - 51 en maternelle et - 141 en élémentaire).

Cette baisse des effectifs est due pour une part à la diminution des élèves non agenais dont le nombre est passé de 541 en 2000/2001 à 374 en 2005/2006. Ils ne représentent plus désormais que 15 % des effectifs contre 20 % en 2000/2001.

Cette baisse régulière a conduit toujours dans la même période à la suppression de 13 postes d'enseignants (17 fermetures contre 4 ouvertures).

Notons que parmi ces 17 fermetures, 4 correspondent à 2 fermetures d'écoles : Henri Barbusse en 2004/2005 (2 classes), Jules Ferry en 2005/2006 (2 classes). Ces fermetures, réalisées en accord avec l'Inspection Académique et en concertation avec les parents et les enseignants des écoles concernées, ont été réalisées dans l'objectif d'améliorer la carte scolaire, à savoir le rapport entre l'évolution démographique, la capacité d'accueil en termes de locaux, la répartition des bâtiments scolaires et le nombre d'enseignants.

Cette volonté de mieux répartir les élèves a permis d'ouvrir une classe à l'école Elisée Reclus en 2004/2005, école qui a vu encore en 2005/2006 ses effectifs augmenter de 21 élèves.

Il en va de même pour l'école Paul Bert élémentaire qui a enregistré une hausse de 22 élèves par rapport à 2004/2005.

Par ailleurs, le projet de restructuration du quartier Tapie Mondésir pourra avoir un impact sur le nombre d'enfants du groupe scolaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

<p><i>Une démarche professionnalisée et efficace</i></p> <p><i>Maintenir une présence forte dans les quartiers</i></p> <p><i>Travailler en réseau</i></p>	<p>Les évènements récents qui ont touché d'autres villes que la nôtre montrent bien l'importance de l'existence d'un dispositif municipal de proximité dans les différents quartiers de la ville, en particulier les quartiers situés en zone urbaine sensible.</p> <p>Chacun des territoires concernés sur Agen dispose désormais d'une équipe de travailleurs sociaux, animateurs formés et opérationnels. La dimension globale des problèmes liés à l'équilibre social de ces quartiers implique que les équipes en question développent une activité qui, loin de se limiter à l'offre de loisirs en direction des enfants et des jeunes, concerne les différentes catégories de la population. Si la commune n'est pas compétente pour intervenir dans le secteur de la recherche d'emploi ou de l'insertion, elle doit en revanche créer les conditions d'un développement social réel et équilibré.</p> <p>Aussi, les objectifs poursuivis par la commune correspondent-ils au souci de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des actions favorisant la promotion sociale des habitants et en particulier de la jeunesse.- Travailler à la prévention et à l'inadaptation sociale, en particulier auprès des enfants.- Reconstruire des solidarités familiales et de voisinage.- Permettre aux familles de jouer pleinement leur rôle social et de mettre en œuvre l'exercice de leur autorité parentale.- Ouvrir les quartiers sur le reste de la ville, favoriser les échanges, les rencontres et développer la mixité sociale. <p>Pour arriver à un résultat, une coordination étroite doit exister au quotidien entre la Ville et les autres acteurs institutionnels et administrations compétents et disposant des moyens pour intervenir en direction des mêmes publics : Conseil Général (prévention, centres médico-sociaux), Police Nationale, PJJ, Education Nationale, C.A.A....et trouver la solution à des problèmes posés dans leur globalité.</p> <p>La participation active des habitants, notamment au travers des associations existantes sur les territoires en question, est également essentielle dans l'efficacité de l'action engagée. Le désengagement progressif de l'Etat en matière de financement de la politique de la ville, va poser un réel problème dans l'avenir.</p>
--	--

<p><i>Le projet de réussite éducative</i></p>	<p>A ce titre le projet de « réussite éducative » initié dès 2006 en partenariat avec tous les services concernés et notamment ceux de l'Etat, en est un bon exemple. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la Loi Borloo sur la cohésion sociale vise à permettre un suivi individualisé des enfants et adolescents fragilisés repérés par la communauté éducative.</p> <p>Le programme concerne prioritairement les zones urbaines sensibles et les zones d'éducation prioritaires.</p> <p>Il consiste à mettre à disposition des acteurs locaux des moyens nouveaux mais surtout complémentaires. En fait il s'agit d'amplifier l'impact des dispositifs existants en coordonnant les moyens et les énergies pour une meilleure efficacité.</p> <p>Le dispositif permettra d'appréhender globalement les difficultés d'un enfant en réunissant dans une même équipe les professionnels et les associations compétents et concernés.</p> <p>Concrètement, le dispositif pourra consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'accompagnement scolaire (primaire + collège) - Promouvoir l'éducation à la santé (maternelle et primaire) - Favoriser la socialisation des jeunes (collégiens) - Contribuer à signaler les souffrances psychologiques (primaire + collège) - Mettre en place une cellule de veille éducative au collège de la ZEP.
<p><i>La poursuite des actions de proximité engagées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - le développement de la pratique sportive chez les jeunes - la mise en place de camps et séjours à vocation pédagogique - les pratiques culturelles (danse...) - l'aménagement d'espaces-temps dévolus à la rencontre, à l'échange, (fêtes de quartier, repas de quartier, soirées, débats...) - le développement des chantiers jeunes y compris à l'extérieur des cités - l'accompagnement scolaire en soirée.
<p><i>Le centre ville est concerné</i></p>	<p>La politique de la ville ne saurait s'arrêter aux frontières des zones urbaines sensibles de la ville.</p> <p>Des populations du centre ville connaissent les mêmes difficultés que celles des cités : des revenus peu élevés, difficultés de socialisation, chômage... Dans le cadre de l'objectif municipal de redynamisation du centre ville ces populations doivent également être concernées et les problèmes qu'elles rencontrent en matière de logement doivent être pris en compte.</p>

<p><i>La mixité sociale</i></p>	<p>L'ouverture du centre de loisirs sans hébergement situé dans l'ancienne école primaire Jules Ferry, rénovée à cet effet, correspond à la volonté de disposer d'un tel équipement, actuellement manquant, en centre ville ; ce centre de loisirs est destiné à accueillir l'ensemble des enfants agenais ; Il doit contribuer à abolir la discrimination territoriale qui existait jusqu'à présent de par l'absence d'un tel équipement sur le centre ville, d'une part, et l'existence de centres de loisirs dans les quartiers mêmes, d'autre part.</p> <p>Le travail social et de proximité, quelles que soient sa qualité et son ambition, ne peut traiter la question du développement social et urbain s'il n'est pas accompagné d'un projet d'ampleur visant à améliorer le cadre de vie des quartiers sensibles, c'est-à-dire un projet qui traite en profondeur la question de la qualité du logement et des espaces publics.</p>
<p><i>Le projet de rénovation urbaine du quartier Tapie</i></p>	<p>Le projet, à ce jour élaboré, comporte pour une part de la démolition de bâtiments, pour une autre part de la restructuration lourde ; il a pour ambition de changer fondamentalement la structure du quartier.</p> <p>Le processus de redynamisation urbaine qu'il traduit consiste à diversifier ses fonctions et à définir une nouvelle vocation résidentielle pour le quartier dont le déclin démographique compromet le fonctionnement des équipements publics (groupe scolaire) ainsi que l'occupation du patrimoine HLM existant.</p> <p>Le projet consiste à reconstituer une offre de logements sociaux de qualité ; Cet objectif sera mis en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat que la Communauté d'Agglomération doit nécessairement établir conformément à la loi.</p> <p>Si une partie des logements sera reconstituée sur le quartier, une autre partie devra l'être sur l'ensemble de l'agglomération comme le prévoit la loi SRU, Agen concentrant déjà environ 80 % de logements sociaux de l'agglomération.</p> <p>Le projet a récemment recueilli un avis favorable de principe de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine donc de l'Etat.</p>
<p><i>Les équipements des quartiers</i></p>	<p>En matière d'aménagement et d'extension des jardins familiaux, différents projets voient leur réalisation achevée en particulier dans le quartier de Montanou.</p> <p>Ceci fait suite aux réalisations récentes et qui ont concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antenne de la bibliothèque - Bureau de poste - Espace public numérique - Locaux sociaux importants - Equipements sportifs agrandis et rénovés

A G E N

U n e v i l l e a g r é a b l e à v i v r e p o u r s e s h a b i t a n t s

- **PROJET URBAIN :**
Pleinement opérationnel

- **LOGEMENT :**
Faire face à la demande

- **VOIRIE & RESEAUX :**
Poursuivre le rattrapage des retards

- **ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE :**
Préserver et améliorer ce bien commun

- **CITOYENNETE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE :**
Information, prévention & sanctions

- **NOUVELLES TECHNOLOGIES :**
Continuer à innover

LE PROJET URBAIN

<p><i>Un projet urbain pleinement opérationnel</i></p>	<p>A travers son projet urbain, la ville d’Agen s’attache à dynamiser ses capacités d’attractions, à consolider son centre ville, à protéger son patrimoine architectural important, à rénover son habitat ancien, à mettre à disposition de nouveaux logements privés et sociaux et à rénover ses quartiers.</p>
<p><i>Des partenaires multiples</i></p>	<p>Ainsi, elle a noué de nombreux partenariats avec l’Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l’Anah, la Région, le Conseil Général, la CAA, la Sem 47, le Pacte de Lot-et-Garonne, les bailleurs sociaux, des promoteurs, des investisseurs, en vue de réaliser des projets d’envergure, tels que :</p> <p>le projet urbain de centre ville (ZPPAUP/OPAH RU/PRI/RHI) et la rénovation urbaine du quartier Tapie (260 logements)</p>
<p><i>Remise en état des bâtiments publics et de la voirie</i></p>	<p>Après une période</p> <p>a) de remise en état nécessaire de 2002 à 2005 de la conformité et du confort de son patrimoine en bâtiment public :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Ecoles et mobilier des écoles (2002 à 2006) 2/ Stade Armandie (2002 et 2005) 3/ Théâtre (2003) 4/ Centre Culturel (2002, 2003, 2004)
<p><i>Protection du patrimoine</i></p>	<p>b) de gros investissements dans la voirie très dégradée (7 millions d’euros de 2002 à 2005) réalisés dans tous les secteurs de la ville,</p>
<p><i>Confortement de l’habitat</i></p>	<p>c) d’études pré opérationnelles relatives au projet urbain.</p>
<p><i>Rénovation des espaces publics</i></p>	<p>Le projet urbain est entré aujourd’hui dans une réelle dynamique de développement et de synergie au niveau de l’habitat.</p> <p>En 2006, la ville d’Agen a décidé de compléter cette dynamique de développement par la mise en œuvre d’une vaste réflexion relative à la réhabilitation des espaces publics majeurs du centre historique.</p>

<p><i>Un rôle urbain régional</i></p> <p><i>Un centre ville historique à conforter</i></p> <p><i>Sept îlots de rénovation urbaine</i></p> <p><i>Le quartier Tapie à rénover</i></p>	<p>Cette double orientation de rénovation du patrimoine/habitat et des espaces publics majeurs du centre historique permettra de conforter le rôle urbain régional d'AGEN par l'affirmation et la recomposition en son centre, de ses diverses vocations de ville centre au riche patrimoine culturel, architectural et paysager, de ville active et commerçante mais aussi de ville universitaire.</p> <p>2002 • Lancement des études pré opérationnelles au projet urbain en partenariat avec la Caisse des Dépôts et la SCET.</p> <p>2003 • Démarrage des études pour la mise en œuvre d'outils d'aménagement relatifs à la protection du patrimoine et à la reconquête du logement en centre ville.</p> <p>2004 • Approbation de l'OPAH RU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PRI (Périmètre de Restauration Immobilière) • Approbation de la ZPPAUP (Protection du Patrimoine) • Approbation des sites RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) • Lancement des études sur la rénovation urbaine du quartier Tapie • Fin de la mise en place d'une signalétique patrimoniale <p>2005 • Le projet urbain est opérationnel en centre ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZPPAUP effective (Protection du Patrimoine et du Paysage) - 90 logements traités par l'OPAH RU en 2005. - 4 îlots de rénovation urbaine en cours (RHI): <ul style="list-style-type: none"> - îlot rue Richard Cœur de Lion - îlot rue Fon de Raché - îlot rue et ruelle Saint-Fiary - îlot rue Delbourg, Avenue Henri Barbusse - Trois sites de restauration immobilière (PRI) : <ul style="list-style-type: none"> - secteur Gare Sylvain Dumon - secteur Victor Hugo – Rondes Saint-Martial - secteur République, rue de l'Abreuvoir <p>• Le projet de rénovation urbaine de Tapie prend forme et est proposé à l'ANRU ainsi qu'aux partenaires locaux.</p> <p>2006 • Lancement d'une consultation relative à l'étude de la réhabilitation des espaces publics majeurs du cœur de la ville historique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche des financements auprès de l'Etat et des collectivités territoriales relatifs au projet Tapie.
---	---

<p><i>La réhabilitation de la gare et de ses espaces publics</i></p> <p><i>Une réflexion sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>une ligne santé le week-end</i> - <i>une navette bus gratuite du centre ville</i> <p><i>Un plan de déplacement urbain</i></p> <p><i>Le plan vélo en développement</i></p> <p><i>La Bourse du travail</i></p>	<p>Par ailleurs, au centre comme en direction de l'ensemble de l'agglomération, c'est une réflexion multimodale qui est développée pour les transports.</p> <p>A ce titre, le projet de rénovation du pôle multimodal de la gare, porté par la CAA, doit déboucher sur un réaménagement complet des espaces publics de la gare, la rénovation du bâtiment voyageurs, la reconfiguration de la gare routière et la création d'un parking de 300 puis 600 places.</p> <p>Par ailleurs, la CAA a mené à terme en 2005, la consultation de sa délégation de service public liée aux transports. Elle a aboutit au choix d'un nouveau prestataire : KEOLIS.</p> <p>Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour mettre en place une ligne santé, le dimanche qui desservira l'hôpital et la clinique. La mise en place d'une navette bus gratuite de centre ville sera également étudiée.</p> <p>En complément, les études diagnostic sur la circulation le stationnement, la voirie et le plan pluriannuel "vélo" réalisées au niveau de la ville d'Agen, l'expérience de la journée « mieux vivre en centre ville » qui se poursuivra sous une autre forme en 2006, enrichiront utilement la réflexion nécessaire et déjà engagée au niveau de l'agglomération, sur le développement d'un plan de déplacement urbain multimodal (PDU).</p> <p>En outre, le réseau agenais de pistes cyclables s'enrichit des réalisations sur le Cours Victor Hugo, sur une partie de la rocade et de l'avenue Schuman, du projet Gravier ainsi que des bandes cyclables sur le Boulevard Pelletan et le Boulevard Edouard Lacour. Les objectifs recherchés restent bien sûr l'extension des itinéraires cyclables sur le territoire agenais, mais aussi la mise en réseau des différents itinéraires communaux, dans le cadre du Plan Agglo-Vélo.</p> <p>L'étude lancée en début d'année par le programmiste pour étudier les conditions du transfert des occupants de l'actuelle Bourse du travail vers l'immeuble THOMAS est arrivée à son terme.</p> <p>Sur cette base le groupe de travail compétent et le Maire rencontreront dès début 2006 les syndicats pour définir les modalités d'installation dans les nouveaux locaux après la réalisation des travaux.</p>
--	---

LOGEMENT

<p><i>Un plan local de l'habitat nécessaire</i></p> <p><i>Le logement une première nécessité pour les familles et un défi pour les collectivités</i></p> <p><i>350 logements à rénover dans le centre-ville historique</i></p> <p><i>Des subventions pour rénover son logement</i></p>	<p>Une réflexion prospective est en cours en étroite relation avec la CAA et l'Etat afin de rééquilibrer la mixité sociale au niveau de l'ensemble du territoire d'agglomération à travers l'établissement d'un plan local de l'habitat.</p> <p>Quatre grands objectifs ont été définis en 2002 dans le domaine de l'habitat et ont été mis en œuvre dès 2003 pour se poursuivre tout au long des années suivantes. D'ores et déjà, début 2006 près de 2 300 logements sont en route.</p> <p style="padding-left: 40px;">1/ Constatant un habitat privatif à deux vitesses en centre ville et une proportion d'habitat insalubre et/ou vacant importante, la municipalité,</p> <p style="padding-left: 80px;">à travers un projet multi partenarial</p> <p>Ville/Conseil Général/Communauté d'Agglomération d'Agen/Etat/Caisse des Dépôts et Consignations/Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,</p> <p style="padding-left: 40px;">associant plusieurs outils opérationnels,</p> <p>Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Restauration Urbaine/Programme de Restauration Immobilière</p> <p style="padding-left: 40px;">et divers opérateurs</p> <p>Société d'Economie Mixte / PACT 47 / deux organismes d'HLM / des promoteurs</p> <p>s'est fixé pour objectif de réhabiliter et de remettre sur le marché, trois cent cinquante (350) logements dans le périmètre du centre ville historique en cinq ans dont cent cinquante (150) en acquisition vente et 200 en OPAH-RU (100 propriétaires bailleurs, 100 propriétaires occupants).</p> <p>La signature de l'OPAH RU est intervenue en septembre 2004 et près de 90 dossiers ont été traités en 2005.</p>
---	---

<p><i>13 opérations de logements sociaux réparties sur le territoire :</i> <i>220 logements</i></p>	<p>2/ Par ailleurs, la ville accompagne l'Office HLM Agen Habitat dans un programme ambitieux de diverses opérations de réhabilitation classique concernant les espaces publics de Paganel, de Rodrigues et des créations de petits collectifs sur l'ensemble du territoire de la Ville : logements de la Rue du Jourdain (14 logements), Vaucanson (27 logements) Pont de la Garde (22 logements), Jean Terles (8 logements), Avenue Georges Delpech (10 logements), Rue Panot (34 logements), Rue de Cartou (22 logements), Rue Descayrat (10 logements), Avenue du Général Leclerc (8 logements), Rue de Listz (28 logements), Cours du 9^{ème} de Ligne (6 logements), Fon de Raché (10 logements) soit 220 logements répartis sur 13 sites différents.</p>
<p><i>Des partenaires pour le quartier Sud Est</i></p>	<p>3/ La Ville poursuit une réflexion d'envergure en étroite relation avec l'OPHLM, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Anru, les services de l'Etat et les habitants sur le quartier Sud Est Tapie Mondésir (260 logements), concernant un vaste projet de renouvellement urbain pour lequel des financeurs partenaires ont d'ores et déjà été sollicités au premier rang desquels la Communauté d'Agglomération d'Agen.</p>
<p><i>23 opérations de logements privés en route :</i> <i>1 400 logements</i></p>	<p>4/ Enfin, 23 opérations de logements privés ont été construites ou sont en cours d'instruction (permis de construire), de construction ou de commercialisation sur le territoire de la ville depuis 2001 représentant plus de mille quatre cents logements (1 400) au total.</p>
<p><i>250 logements étudiants sur Agen-Sud</i></p>	<p>Par ailleurs, en étroite collaboration avec la CAA, Agen Habitat, l'ENAP et le CROUS, deux projets de nouveaux logements étudiants (150 logements pour l'ENAP et 100 logements pour le CROUS) sont à l'étude sur Agen Sud.</p>

VOIRIE & RESEAUX

<p><i>Poursuivre le rattrapage</i></p> <p><i>Un effort particulier dans le domaine de la voirie pour la sécurité et le confort des usagers et des riverains</i></p> <p><i>-remise à niveau</i></p> <p><i>-réfections de chaussées</i></p> <p><i>-places</i></p> <p><i>-trottoirs</i></p> <p><i>-marquages au sol</i></p> <p><i>Eclairage public</i></p>	<p style="text-align: center;">7 MILLIONS D'EUROS ONT ETE INVESTIS SUR LA VOIRIE DE 2002 A 2005</p> <p>Dans le domaine de l'aménagement de l'espace public, les travaux réalisés ou en cours relatifs aux aménagement de sécurité sur divers quartiers, le réaménagement du Cours Victor Hugo, de la Rue Auguste Gué, du Boulevard Sylvain Dumon, des abords du Sacré Cœur, du secteur des Cornières, la reconstruction de la passerelle de Montanou, participent à l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Ces travaux sont complétés utilement depuis 2002 par une campagne indispensable et pluriannuelle de remise en état de revêtements de surface de voirie dégradés, dans le cadre des investissements de maintenance, afin de rattraper le retard pris dans ce domaine dans les dix dernières années. Cette action s'accompagne d'un effort particulier de marquage de passages piétons et de rafraîchissement de la signalisation horizontale dans un but de sécurité.</p> <p>Enfin, la poursuite de certains gros travaux d'investissements est toujours à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éclairage public – programme pluriannuel - projet de logements quartier Jean Jaurès et création d'une voirie (2003/2004/2005/2006). - fin du programme d'embellissement quartier historique des Cornières avec les Rues Jacquard et Banabéra - assainissement Rue Jean Jaurès (2003) et réfection de la chaussée (2004-2005) - route départementale Avenue du Général Leclerc : - recherche d'un plan de financement cohérent (2003/2004) - concertation (2004/ 2005) - Travaux 2006 - <p style="text-align: center;">Réfection de la Rcade (2004/2005/2006/2007/2008)</p> <p>Ce programme exceptionnel de mise à niveau de la voirie engagé dès 2002 se poursuivra en 2006 et les prochaines années.</p>
---	--

Il a concerné notamment les voiries suivantes :

2002 – 2003

- Avenue de Stalingrad
- Rue des remparts Sainte Foy
- Rue Auguste Gué
- Rue Maréchal d'Estrades
- Avenue Maurice Luxembourg
- Rue Philippe Lauzun

2003 – 2004

- Avenue Léon Blum
- Avenue Robert Schuman
- Rue de Strasbourg
- Boulevard Sylvain Dumon
- Rue Griffon
- Rue Richard Cœur de Lion
- Rue Chénier
- Rue Saint Fiary
- Rue Laffargue
- Rue du Jardin Public

2004 – 2005

- Avenue Jean Jaurès
- Rue de Coutensou
- Rue Lamennais
- Rue Jean Baptiste Pérès
- Rue Saint Just
- Rue du Quinaut
- Rue de Sevin
- Rue Ledru Rollin
- Rue Couyba
- Rue Bonis
- Impasse Bazelaire
- Impasse du Dr. et Mme. Delmas
- Passerelle Montanou et abords
- Parking du Pin (400 places) et ses abords
- Rue de la Redoute
- Rue Jean Terles
- Rue Caillives
- Rue Maillé

Ce programme se poursuivra entre autres par :

- Avenue de Gaillard
- Rue Molinier
- Rue Henri Descoins
- contre allée Général de Gaulle et abords
- chemin de Péchabout
- Rue du Midi
- Rue de Cartou
- Rue Liszt
- Rue Duvergé
- Rue Lesparou
- Espace public à Rodrigues
- Rue Lavoisier
- Rue du Jourdain

<p><i>Un effort exceptionnel pour les réseaux</i></p> <p><i>Suppression des rejets polluants en Garonne et en Masse</i></p> <p><i>Travaux de lutte contre les inondations Masse et Laurendanne</i></p> <p><i>hygiène</i></p>	<p style="text-align: center;">5 MILLIONS D’EUROS INVESTIS DE 2001 A 2005 DANS LE DOMAINE DE L’ASSAINISSEMENT</p> <p>En matière d'assainissement, la ville continue ses efforts d'investissement à un rythme soutenu, pour respecter les échéances réglementaires en terme de rejets dans le milieu naturel (Garonne Masse...)</p> <p>Simultanément, la politique volontariste de mise en conformité des branchements au sein de notre réseau se poursuit.</p> <p>En ce qui concerne la distribution d'eau potable, une attention particulière sera portée à la problématique de la résorption des branchements au plomb, en relation avec l'Agence de l'Eau et le Concessionnaire afin de respecter les normes requises (négociation en cours avec la délégation) ainsi que la sécurisation de la prise d'eau en Garonne.</p> <p>Dans le domaine de la lutte contre les inondations, au delà de la réflexion relative à la protection de la Garonne qui se poursuit au sein de la CAA, la ville a entrepris en 2004 et 2005, les travaux de lutte contre les inondations Avenue de Gaillard relatifs au bassin versant du Grézel.. D'autre part, en ce qui concerne la lutte contre les débordements de la Masse et de la Laurendanne, la Ville participe au sein du Syndicat Intercommunal aux travaux de réalisation des bassins de stockage en amont du quartier Montanou. Dans la continuité de cette action, l'étude hydraulique du réseau de la Masse sera réalisée en 2006.</p> <p>Les efforts se poursuivent en 2006 et 2007 en direction de l'assainissement des quartiers Donnefort et Lalande.</p>
--	--

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

<i>Lutter contre l'incivisme :</i>	En terme de propreté, l'accent a été mis en 2003 sur des actions de prévention concernant le problème important et récurrent des déjections canines qui souillent notre quotidien et constituent une véritable nuisance. Après une campagne de sensibilisation, une campagne de verbalisation a démarré en 2004 et se poursuivra en 2006.
<i>-pour la propreté canine</i>	Les services propreté nettoyage et la police municipale sont étroitement associés dans la conduite de ces opérations.
<i>-contre les dépôts sauvages</i>	Par ailleurs, diverses actions sont mises en œuvre afin de lutter contre les dépôts intempestifs de sacs de déchets en dehors des heures autorisées en relation avec les services de la communauté d'agglomération maître d'œuvre de la collecte : 900 courriers ont été envoyés par la Ville en 2005 et 130 facturations pour dépôt sauvage ont été émises dans l'année.
<i>-pour réussir la collecte sélective des déchets</i>	Le développement de la collecte sélective, afin d'obtenir globalement un taux de 50 % de déchets recyclés est effectif sur l'ensemble du territoire communal depuis 2004.
<i>-pour éliminer et prévenir les graffitis</i>	L'information en direction des propriétaires sur les moyens de lutte contre les graffitis devra s'intensifier en 2006.
<i>Poursuivre le fleurissement de la ville</i>	Les efforts de fleurissement qui participent de façon active à l'embellissement de la ville ont nécessité en 2003 l'extension des serres. Ces efforts seront maintenus au cours des prochaines années et notamment par le biais du fleurissement sur les potences qui permettent de valoriser le centre ville et de préserver le travail du service municipal des Espaces Verts. Ce dernier sera encouragé à poursuivre sa production interne de plantes de fleurissement (200 000 plantes produites par an pour agrémenter la ville).
<i>Le renouvellement des aires de jeux d'enfants</i>	Les parcs et jardins publics feront l'objet d'une attention particulière. Un programme de renouvellement et d'extension des aires de jeux d'enfants est entrepris à cet effet depuis 2004 (Square Labesque/Square du Pin/Gravier) et se poursuit. Une concertation avec les familles a été entreprise concernant les parc Boéry et Monplaisir dans le secteur Montanou – Léon Blum en vue d'un aménagement de ces espaces verts en 2005 – 2006
<i>Réaliser des économies d'énergie</i>	Par ailleurs, est mis en place un programme pluriannuel de mise en œuvre de mesures d'économies d'énergie qui va de l'utilisation de matériels plus économes (chauffage et éclairage des bâtiments, éclairage public, illuminations...) jusqu'à l'usage des énergies nouvelles: une opération de production d'électricité photovoltaïque est en cours de réalisation

CITOYENNETE & TRANQUILLITE PUBLIQUE

<p><i>Information, prévention & sanctions</i></p>	<p>Afin d'améliorer les conditions du dialogue avec les populations du Sud-Est, le poste d'îlotage sera transféré de Paganel dans des locaux mieux adaptés à Tapie Mondésir, et ceci sans attendre la réalisation définitive du projet de rénovation de ce quartier.</p> <p>Nous savons tous combien le travail patient d'amélioration du lien social dans ces quartiers sensibles est délicat et peut être brutalement remis en cause à l'occasion d'incidents dont la maîtrise nous échappe. C'est la raison pour laquelle il convient de faire preuve de la plus grande modestie dans ce domaine ; à cette réserve près, on ne peut s'empêcher d'observer la qualité du dialogue que nous avons pu maintenir avec les citoyens de toute la Ville et leurs associations de quartier pendant une année 2005 particulièrement difficile dans notre pays.</p> <p>Le travail des équipes d'îlotage sera renforcé et dynamisé et nous affecterons à cette tâche de nouvelles équipes de policiers municipaux volontaires, tout en maintenant les mêmes effectifs pour la sécurité et la tranquillité du centre ville.</p> <p>Les compétences règlementaires des communes en matière d'hygiène et de lutte contre l'insalubrité sont en constant développement, et la ville d'Agen, qui s'est particulièrement engagée dans ce domaine dans le cadre du projet urbain, ne peut que souscrire à cette évolution et doit l'accompagner : à cet effet un poste nouveau a été créé et un agent compétent sera recruté en 2006 : il aura également la responsabilité de suivre le traitement des problèmes liés à la sécurité des établissements recevant du public.</p>
<p><i>Accueil du public</i></p>	<p>Les conditions d'accueil du public ont été améliorées en 2005 au niveau des premier et deuxième étages de la Mairie ; les travaux en cours d'achèvement au rez-de-chaussée permettront de mieux accueillir et orienter nos visiteurs en réduisant les délais d'attente aux guichets ; le personnel ainsi dégagé des tâches administratives simples sera plus disponible pour aider les usagers dans leurs démarches administratives plus complexes.</p>
<p><i>Cimetière</i></p>	<p>Nous poursuivrons le programme engagé de rénovation du cimetière auquel nous prévoyons d'affecter comme l'an passé un crédit de 75 000 €. Ce programme nous permettra d'offrir de meilleures conditions d'accès aux familles et une diversification de l'offre dans les conditions de sépulture.</p>

Foires

Afin de maintenir l'attractivité de nos foires annuelles qui sont un élément de notre offre commerciale, il convient de les adapter à l'évolution des pratiques de consommation. A cet effet, et sur la base des souhaits exprimés par les agenais, nous apporterons à ces foires les transformations nécessaires, en concertation avec les professionnels agenais et les commerçants non sédentaires.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

<p><i>Continuer à innover</i></p>	<p>La Ville d'Agen fait partie des villes en pointe dans le domaine des nouvelles technologies. Elle poursuit deux objectifs : faciliter l'appropriation de ces technologies par la population et apporter de nouveaux services aux citoyens grâce à l'e-démocratie et l'e-administration.</p> <p>La Ville est reconnue pour la qualité et la cohérence des actions entreprises dans le domaine d'Internet. Les principaux aspects en sont le site Internet de la ville, le réseau des espaces publics numériques (notamment dans les quartiers), l'équipement des écoles, l'Intranet des élus et des services municipaux, la boucle locale haut débit et les Rencontres des Territoires Numériques. Tous ces points seront développés au cours de l'année 2006.</p>
<p><i>Renouveler le site web</i></p>	<p>L'orientation prise par le site web vers le service aux Agenais reste une priorité. Cette démarche se trouve confortée par la croissance très importante des demandes effectuées au moyen d'Internet, notamment dans le domaine de l'Etat-Civil. Pour améliorer encore le service, une enquête a été lancée afin de connaître les aspirations des internautes.</p> <p>Le site WEB sera modifié en 2006 en fonction des résultats de cette enquête. Les pistes suivies d'ores et déjà sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise à disposition des références de l'ensemble des documents de la Bibliothèque- la création d'un espace famille- l'accessibilité pour les handicapés- un agenda des manifestations plus détaillé- le relais des actions dans les centres sociaux (blog des Frères de mer)
<p><i>Améliorer l'e - administration</i></p>	<p>D'autre part, un examen systématique des solutions dématérialisées existantes chez certains de nos fournisseurs de logiciels sera réalisé afin d'apprécier la possibilité de les intégrer au site WEB pour améliorer le service à la population (par ex : billetterie du Théâtre en ligne, réservation des ouvrages de la Bibliothèque, Système d'Information Géographique...)</p> <p>La Ville est aussi impliquée dans plusieurs expériences pilotes dans l'e-administration telles que l'échange dématérialisé de données liées à la paye des agents avec la Trésorerie (protocole Hélios) ou encore l'échanges de documents administratifs avec certains organismes autorisés afin d'éviter aux Agenais les va et viens d'une administration à l'autre.</p>

<p><i>Rechercher des outils performants au meilleur coût</i></p>	<p>La Ville va aussi doter tous les directeurs d'écoles primaires d'équipements performants afin de faciliter le déploiement de la « Base Elèves » de l'Education nationale. Ce dispositif permet une meilleure gestion des élèves à l'aide d'une base unique Mairie/Education nationale et améliore le suivi du parcours de leur scolarité.</p> <p>Les logiciels libres ont été utilisés pour l'informatisation de certaines activités en 2005. Le recours à ce type de logiciels gratuits continuera à être étudié avec attention à l'occasion de chaque acquisition ou remplacement d'application informatisée.</p> <p>La modernisation de nos infrastructures réseau en 2005 nous permet d'aborder la téléphonie via Internet source d'économies sur nos coûts de communications téléphoniques. D'autre part la Ville d'Agen va lancer en 2006 une consultation en vue de renégocier tous ses contrats dans le domaine des télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès Internet). Ce domaine est celui qui a évolué le plus tant dans le type de services apportés que dans leur coût.</p>
<p><i>S'engager dans le très haut débit</i></p>	<p>Comme le confirme un rapport du Sénat en date du 25 juin 2005, « l'accès au haut débit devient indispensable à l'activité des entreprises, à la modernisation des administrations et à la vie quotidienne des particuliers ». Ce même rapport précise que, pour les collectivités « il y a peut-être des risques à s'impliquer dans ce domaine, mais il a sûrement aussi de grandes conséquences à ne rien faire ». Le Sénat conforte donc la réflexion initiée sur ce sujet en collaboration avec la CAA qui a la compétence dans ce domaine. Cela a débouché sur le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public afin de doter le territoire d'un accès haut débit à des prix compétitifs. La Ville sera tout particulièrement attentive à ce que cette offre haut débit soit disponible sur le territoire de l'agglomération dès 2006.</p>
<p><i>Pérenniser les Rendez-vous des Territoire Numériques</i></p>	<p>Agen est un membre fondateur de l'association « Agen Territoire Numérique » qui a initié les premières Rencontres des Territoires Numériques en juin 2003. Cette manifestation se fait l'écho des préoccupations des villes et agglomération moyennes dans le domaine des TIC.</p> <p>Le succès des différentes éditions, notamment celui de l'année 2005 nous encourage à pérenniser ce salon et à préparer le rendez-vous de l'année 2006.</p>

A G E N

u n e v i l l e q u i b o u g e a v e c s e s a s s o c i a t i o n s

VIE CULTURELLE :

Une culture de qualité pour le plus grand nombre

SPORT :

Soutenir les professionnels et les amateurs et encourager les bénévoles.

LA VIE ASSOCIATIVE :

La clé du dynamisme de la ville

TOURISME & EVENEMENTIEL :

Animer et faire rayonner la ville avec ses habitants

DEMOCRATIE LOCALE :

La participation concrète des comités de quartier à l'aménagement de la ville

CULTURE

<p><i>Une culture de qualité pour le plus grand nombre</i></p>	<p>La politique culturelle municipale se nourrit des initiatives associatives. Notre vie culturelle dépend étroitement du dynamisme du tissu associatif avec lequel la Ville entend nouer de nombreuses relations.</p> <p>Dans un premier temps, des conventions de partenariat culturel ont été établies avec certaines associations apportant une reconnaissance financière, mais surtout culturelle du travail qu'elles accomplissent en cohérence avec l'action publique municipale (la Cie Debauche, l'Ensemble Vocal Oratorio, les Chants de Garonne, les Montreurs d'Images, Arimage, l'Adem Florida).</p> <p>Désormais, cette politique de conventionnement avec des associations ressources fait partie intégrante du projet de développement culturel du Théâtre afin d'ouvrir la programmation à tous les domaines de la création (humour, chansons vivantes, tango, musique). Pour la saison 2006/2007 c'est l'association Artépiano qui rejoindra ce dispositif.</p>
<p><i>Faire des associations des acteurs majeurs de notre politique culturelle</i></p>	<p>De plus, le Centre d'Etude et de Découverte du Paysage en continuant ses animations patrimoniales en complément de l'offre de la Ville et l'Atelier Théâtre de Jean-Christophe Houin accompagneront les manifestations du Centre Culturel.</p> <p>Après l'acquisition du bâtiment du Théâtre du Jour, l'année 2006 devrait être l'aboutissement de notre travail en vue de mobiliser autour de l'école de Pierre Debauche et de la Ville, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général afin d'assurer la pérennité de cette structure par le biais d'une convention triennale de missionnement.</p> <p>Par l'aménagement de salles art et essai en centre ville, la Ville s'efforcera de pérenniser l'offre portée par les Montreurs d'Images en lien avec le projet d'implantation d'un multiplexe à Agen de la Sté Cap-Ciné. Agen bénéficiera ainsi à moyen terme de deux exploitants de cinéma qui pourront travailler en cohérence tout en maintenant une activité art et essai en centre ville dans l'ancien cinéma Le Carnot.</p>
<p><i>Construire des événements culturels</i></p>	<p>L'année culturelle est désormais rythmée par des événements majeurs que nous avons progressivement installés dans notre programmation.</p> <p>La 4^{ème} édition du Printemps Inattendu nous fera découvrir le théâtre contemporain d'avant-garde et les musiques du monde les plus originales. Inscrit dans la saison théâtrale, ce nouveau concept culturel est reconnu par les professionnels qui nous font des offres artistiques spécifiques.</p>

<p>Renforcer l'accessibilité aux lieux culturels afin de faire venir tous les publics</p>	<p><i>De plus, cet évènement permet à d'autres acteurs culturels de la ville de nous rejoindre en cohérence avec les projets qu'ils développent par ailleurs, comme l'ENAP, la Tannerie, le collectif contre le racisme ou encore la Baraque Abricot.</i></p> <p><i>La Nuit des musées au mois de mai permet à notre musée des Beaux-arts de participer à une animation forte autour de la découverte de la richesse de ses collections avec près de 500 personnes. En 2006, elle s'insèrera dans le Salon du livre du CDDP.</i></p> <p><i>Ce dernier sera à nouveau accompagné fortement par la ville en 2006 avec un programme d'animations fédérateur s'intégrant dans l'offre culturelle globale de la ville avec des acteurs municipaux et associatifs.</i></p> <p><i>En juin, la traditionnelle Fête de la musique continuera à s'inscrire dans notre politique d'éducation musicale afin de rester la vraie fête des pratiques amateurs.</i></p> <p><i>En septembre, nous retrouverons les Journées nationales du patrimoine où la ville d'Agen proposera un parcours afin de découvrir ou redécouvrir les sites majeurs de notre ville dont la plupart sont désormais identifiés par des tables de lecture patrimoniale.</i></p> <p><i>En fin d'année, des animations de rues au moment de Noël sont proposées pendant le mois de décembre afin de rendre cette période plus festive et conviviale.</i></p> <p><i>Enfin notre collaboration avec Bleu Citron nous permet de programmer régulièrement sur la ville des grands concerts soit au parc des expositions, soit au stadium en complément de l'offre culturelle de spectacles vivants du théâtre municipal.</i></p> <p><i>Nous poursuivrons la politique tarifaire adaptée au Théâtre avec le ticket famille qui permet à un groupe de cinq personnes de bénéficier d'un tarif préférentiel de 12 € (375 tickets en 2003/2004 – 1371 tickets en 2004/2005) et le coupon culture en liaison avec le CCAS permettant aux agenais en difficulté d'accéder aux spectacles en partenariat avec les associations caritatives qui se chargent de leur accompagnement (673 coupons en 2003/2004 – 866 coupons en 2004/2005).</i></p> <p><i>L'instauration de l'entrée gratuite au Musée le 1^{er} dimanche de chaque mois a amené une augmentation de 42 % de visiteurs par rapport aux dimanches payants (en moyenne 82 visiteurs le dimanche gratuit, et 34 le dimanche payant).</i></p>
--	--

<p><i>La nouvelle politique arts plastiques est désormais en place</i></p>	<p><i>Après la mise en conformité du Théâtre et du Centre Culturel, les travaux de 2006 seront orientés sur une amélioration des bâtiments, rafraîchissement de la salle de la section adultes de la bibliothèque, installation d'un éclairage basse tension dans les salles d'exposition du centre culturel, réfection de la façade du Florida.</i></p> <p><i>L'année 2006 verra le lancement des travaux d'aménagement de l'immeuble Thomas afin d'y installer les archives municipales et les réserves du musée d'ici fin 2007.</i></p> <p><i>Enfin cette politique d'accessibilité aux différents publics passe aussi par le développement de passerelle entre les lieux culturels selon les thèmes majeurs abordés chaque saison. Ainsi pour la saison 2005/2006 des croisements ont été réalisés entre le théâtre, le centre culturel et le musée autour de la résidence Roméo et Juliette, et sur le thème des marionnettes et des jardins et paysages avec la bibliothèque, le musée et le centre culturel.</i></p> <p><i>La Ville a souhaité donner une cohérence à nos trois lieux culturels que sont le Musée, le Centre Culturel, les Jacobins en s'appuyant à la fois sur la connaissance de notre patrimoine local, mais aussi sur une ouverture à la création contemporaine.</i></p> <p><i>Un nouveau projet culturel et artistique a été redéfini au Centre Culturel autour de trois axes : exposition d'artistes régionaux, programmation en résonance avec les autres lieux culturels sur un ou des thèmes annuels fédérateurs, programmation à l'initiative d'associations culturelles en lien avec ce projet.</i></p> <p><i>En 2006, les Jacobins accueilleront deux expositions.</i></p> <p><i>Une exposition sur l'artiste roumain Nicolae Grigorescu en co-production avec le musée départemental de Seine et Marne de Barbizon aura lieu du 26 avril au 14 août 2006. Cette exposition a obtenu le label d'exposition d'intérêt national auprès du Ministère de la culture et regroupera près de 80 tableaux avec 52 œuvres de Grigorescu dont 40 provenant du musée national d'art roumain de Bucarest et une trentaine d'œuvres d'impressionnistes qui ont côtoyé Grigorescu.</i></p> <p><i>En fin d'année 2006, sera proposée une exposition autour des œuvres du peintre lot et garonnais d'origine hongroise Mindszenti.</i></p>
--	---

	<p>Cet évènement donnera lieu à des manifestations spécifiques pour l'ouverture de la saison 2006/2007 autour d'une exposition présentant les différents projets réalisés dans le cadre du concours d'architectes du siècle précédent et qui retracera également 100 ans de vie culturelle du théâtre Ducourneau. Cette exposition sera menée en collaboration avec le service des archives municipales qui donnera un éclairage sur l'instruction publique à cette époque.</p>
--	---

SPORT

<p><i>Moderniser les équipements sportifs</i></p> <p><i>Soutenir les professionnels et les amateurs et encourager les bénévoles</i></p> <p><i>Stade Armandie</i></p> <p><i>Stade Rabal</i></p> <p><i>Stades de la rue de Lille</i></p>	<p>Il est apparu que le terrain d'honneur du stade Armandie n'était pas dans un état optimum et présentait des carences préjudiciables à la qualité du jeu à certaines périodes de l'année.</p> <p>Pour cette raison, la décision de refaire à neuf ce terrain en 2005 a été prise. Le choix d'une pelouse fibrée a été décidé en concertation avec le club. Ce type de sol sportif est beaucoup plus résistant sur le plan mécanique qu'un gazon implanté sur un substrat classique. Le terrain d'honneur peut désormais accueillir plus de rencontres, notamment certains matchs du SUA Rugby Association.</p> <p>Afin d'optimiser la programmation et l'entretien des autres terrains du Parc des sports, il est envisagé la mise en place d'un système d'arrosage automatisé. En 2006, la Ville procédera à l'acquisition de ce matériel dont le coût s'élèvera à 70.000 euros.</p> <p>Le SUA LG a pu se maintenir dans l'élite du rugby professionnel et son maintien à ce niveau nécessite une adaptation du stade sur lequel il évolue. Un projet de construction d'une nouvelle tribune est étudié dans le cadre d'un co-financement du SUA, de l'Etat et des collectivités locales.</p> <p>La Ville s'est engagée à ce que la piste d'athlétisme soit complètement rénovée à la fin du mandat. Sa rénovation interviendra en 2007. L'inscription de cette opération au contrat de pays devrait permettre son financement par l'Etat, la Région et la CAA.</p> <p>Les équipements sportifs du Parc des Sports et du stade de la rue de Lille sont très fréquentés. Il apparaît nécessaire de leur permettre d'accueillir un plus grand nombre d'utilisateurs. Dans ce but, une extension des vestiaires sera réalisée en 2006. Les vestiaires seront agrandis et répondront aux exigences de la Fédération Française de Football. Le coût de cet investissement a été estimé à 400.000 euros.</p> <p>La Ville a consacré des crédits à la mise aux normes des équipements du stade d'honneur en 2005. Elle poursuivra ce chantier en 2006.</p>
---	--

<p><i>Les conventions de partenariat</i></p> <p><i>Les conventions pour animation sportive</i></p> <p><i>Les mises à disposition de personnels municipaux</i></p> <p><i>Le Contrat Educatif Local (CEL) et le Contrat Temps Libre (CTL)</i></p> <p><i>La patinoire</i></p>	<p style="text-align: center;">Soutenir les clubs agenais</p> <p>La Ville d’Agen va continuer à étendre son partenariat avec les principaux clubs.</p> <p>Deux conventions de partenariat avec le SUA Football (subvention de fonctionnement de 49.700 euros) et le SUA Rugby (subvention de fonctionnement de 91.000 euros) ont été signées en 2005, elles engagent notamment les clubs à pratiquer leurs disciplines en se conformant au type de fonctionnement qui régit l’utilisation des équipements sportifs. Celle de l’ABC (subvention de fonctionnement de 30.000 euros) va être à son tour réactualisée en 2006.</p> <p>Deux conventions pour animation sportive vont être reconduites en 2006, elles concernent les clubs du SUA Football et de l’A.B.C.; elles représentent annuellement un montant nominal de 9.045 euros.</p> <p>Un certain nombre d’agents sont mis ponctuellement à disposition des clubs agenais notamment pour encadrer les écoles de sports du mercredi après-midi.</p> <p style="text-align: center;">Animer la Ville</p> <p>Les éducateurs du service des sports continueront de contribuer à la réussite du CEL et du CTL et d’apporter leur compétence et leur dynamisme à l’éducation des plus jeunes, en partenariat avec les clubs sportifs. Plus de 800 enfants bénéficient d’une pratique sportive dans le seul cadre du CEL.</p> <p>Depuis 2002, la Ville met à la disposition de la population une patinoire, place Maréchal Foch, pour les fêtes de fin d’année. Cette animation appréciée par les agenais, petits et grands, sera reconduite chaque année si la fréquentation est toujours au rendez-vous. Elle a connu un succès important en 2003 et 2004 avec 4.500 visiteurs en moyenne. Elle a un coût de 51.700 euros (location et personnels compris) pour un mois d’exploitation.</p>
--	---

<p><i>Agen Sports Loisirs (ASL)</i></p>	<p>2005 a été l'année de la 1^{ère} édition de cette manifestation qui s'est déroulée au Stadium municipal. Elle a regroupé plus de 200 enfants des écoles primaires agenaises. Les enfants ont pu s'essayer aux différentes pratiques sportives (tennis de table, basket, aikido, roller, badminton, base-ball...) et culturelles (arts du moyen âge, hip hop...). Cette manifestation a connu un réel succès auprès du jeune public et des parents. Il est envisagé de la reconduire en 2006.</p>
<p><i>Podium's</i></p>	<p>La seconde édition de cette manifestation s'est déroulée au Stadium municipal. Elle est l'occasion de célébrer le sport, les clubs et les sportifs agenais au travers de leurs résultats et de leurs performances : les champions départementaux, régionaux et nationaux ont été à l'honneur lors de cette cérémonie annuelle festive. Cette manifestation sera reconduite en 2006.</p>

LA VIE ASSOCIATIVE

<p><i>La clé du dynamisme de la ville</i></p> <p><i>Des critères d'attribution</i></p> <p><i>Un pôle association</i></p> <p><i>Un adjoint en charge des associations</i></p> <p><i>Un annuaire des associations</i></p>	<p>Continuer à reconnaître une place déterminante à la vie associative</p> <p>Depuis 2002, le Pôle Vie Associative a pour objectif l'accompagnement des acteurs locaux dans leurs démarches et demandes auprès de la Municipalité.</p> <p>Ainsi, aidé du Service financier pour les demandes de subventions numériques et du service Communication pour les aides logistiques, le Pôle Vie Associative répond à l'ensemble des préoccupations quotidiennes ou exceptionnelles des Associations.</p> <p>Sous la houlette de l' élu aux Associations, le dossier unique de demande de subvention permet une lisibilité des aides apportées par la ville aussi bien en terme financier que logistique.</p> <p>Les dossiers sont étudiés par une Commission Vie Associative, réunie et menée par l'adjoint, composée des élus ayant en charge des Associations dans le cadre de leur délégation.</p> <p>Chaque représentant associatif peut s'adresser à des interlocuteurs spécifiques qui l'accompagne et l'aide dans ses démarches (montages de dossiers, aides et conseils divers...).</p> <p>D'autre part, le vote annuel des subventions aux Associations au Conseil Municipal apporte aux acteurs de vrais moyens de gestion de trésorerie et leur évite des difficultés financières.</p> <p>Enfin, les délégations Culture, Sport, Social, Enfance et Jeunesse ont étudié différentes conventions de partenariat qui amènent une reconnaissance du travail associatif et étoffent l'ensemble de la vie municipale à destination du grand public.</p> <p style="text-align: center;">Soutenir la vie associative, la promouvoir</p> <p>L'enveloppe d'aides est maintenue à 1.395.000 euros, sans aucune baisse, ceci est le résultat d'une grande richesse associative et de l'intérêt que lui porte la municipalité, qui se place ici directement en partenaire, accompagnateur de projets.</p> <p>L'annuaire des associations créé en 2002, à la demande des acteurs associatifs est remis à jour chaque année. Offert lors des vœux annuels spécifiques du monde associatif en Janvier, il demeure un outil incontournable d'informations diverses pour l'ensemble des bénévoles et des Agenais.</p>
--	--

TOURISME & EVENEMENTIEL

<p><i>Animer et faire rayonner la ville avec ses habitants</i></p>	<p>La municipalité n'entend pas négliger les atouts de la ville dans ce domaine. Tout en recherchant des synergies nouvelles, elle maintiendra son aide à l'office du tourisme dont la compétence est reconnue. Elle étudiera en particulier la possibilité de son déménagement dans des locaux plus adaptés et mieux situés géographiquement.</p>
<p><i>Défendre les atouts touristiques de la ville</i></p>	<p>A l'image de ce qui vient d'être fait pour les « nouveaux arrivants », les documentations thématiques et touristiques seront remises à jour comme elles le sont déjà sur le site Internet de la ville.</p> <p>La dimension touristique sera présente dans l'ensemble de ses projets d'aménagement ou d'activités : le projet urbain vise à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine et à la reconquête de l'ensemble des sites remarquables de la ville. Les opérations de signalisation patrimoniale, l'animation culturelle, le soutien à l'animation associative relèvent de la même démarche.</p>
<p><i>Des partenariats locaux</i></p>	<p>En lien avec les commerçants, autres acteurs importants en terme d'attractivité, une attention particulière sera désormais portée aux projets qui pourront contribuer à un accueil de qualité pour les visiteurs.</p> <p>La venue à terme de la concession du port de plaisance par Voies Navigables de France va fournir l'occasion d'engager une étude sur le devenir des équipements portuaires, sportifs ou techniques le long du canal. La communauté d'agglomération qui se substitue désormais à la Ville dans la gestion du port et dont 4 des communes sont concernées a engagé une réflexion en ce sens.</p>
<p><i>Des évènements annuels</i></p>	<p>La ville d'Agen a également choisi de mettre en place tout au long de l'année des évènements, qui animent la ville, contribuent à son dynamisme économique en impliquant fortement les associations</p>
<p><i>Le Grand Pruneau Show</i></p>	<p>C'est ainsi qu'en septembre 2005, s'est tenue la première édition du Grand Pruneau Show, autour du fruit emblématique de la ville. Cet évènement, qui associe des concerts, un marché gourmand, des spectacles de rue est basé sur le principe de la gratuité et une large cible intergénérationnelle.</p> <p>La première édition fut un véritable succès avec près de 30 000 visiteurs et 10 000 personnes pour le concert du samedi, sur la place l'Hôtel de ville.</p>

	<p>Il a vocation à devenir pérenne et se tiendra dorénavant chaque année, le premier week-end de septembre, à la veille de la rentrée.</p> <p><i>Promotion, notoriété et rayonnement de la ville</i> Outre l'animation d'Agen, son objectif est d'assurer la promotion et le rayonnement de la ville dans le département, en Aquitaine et plus largement au plan national, avec une montée en puissance dans les années à venir. Cette croissance devra être financièrement maîtrisée en associant le plus largement possible des partenaires institutionnels et privés.</p> <p><i>Podium's Patinoire</i> De la même manière, d'autres rendez vous réguliers ont été mis en place et sont pérennisés, tel que les Podium's qui mettent à l'honneur nos champions sportifs à la fin de l'automne et les animations de Noël autour de la patinoire, installée place Foch, durant les fêtes.</p> <p><i>Décorations de Noël</i> L'effort engagé depuis 4 ans sur les décorations de Noël de la ville sera poursuivi et élargi pour s'étendre peu à peu autour du centre ville, notamment à Montanou, Rodrigues et Barleté.</p>
--	---

LES COMITES DE QUARTIERS

<p><i>Une participation concrète à l'aménagement de la ville</i></p>	<p>Depuis 2003, les comités de quartiers prennent de plus en plus leur place dans la vie locale et sont associés d'une manière croissante aux décisions d'aménagement et d'équipement de la ville. Au même titre que d'autres instances de Démocratie locale, tel le Conseil des jeunes, il prend une part croissante dans la définition et le choix des projets.</p>
<p><i>Des chantiers en réalisation</i></p> <p><i>- Gal Leclerc</i> <i>- Blum Donnefort</i></p>	<p>Ainsi les travaux de l'avenue du gal Leclerc qui vont être réalisés en 2006, font suite à une consultation du comité de quartier Agen sud, qui après plusieurs rencontres a finalisé lui-même le choix du type de travaux qui seront réalisés.</p> <p>Cette phase de consultation a été fructueuse</p> <p>De même sur le quartier Agen-nord est une réflexion commune a été engagée sur le plan de circulation. Des propositions ont été faites par la municipalité et les habitants se sont prononcés. Il reste à coordonner notre action avec la commune de Bon Encontre pour établir un plan de circulation intercommunal cohérent.</p>
<p><i>Projet de rénovation du centre ville</i></p>	<p>Nous solliciterons également, en 2006, les comités de quartier dans le cadre du projet urbain de rénovation du centre ville, et en priorité le comité de quartier Agen-centre</p>
<p><i>Des évènements festifs toujours plus nombreux</i></p>	<p>Dans chaque quartier, les comités continuent à organiser des évènements festifs qui réunissent de plus en plus d'habitants, en particulier des pique-niques de quartier et la ville apporte son soutien logistique à ces manifestations.</p>

L e s p r o j e t s i n s c r i t s
a u
P l a n P l u r i a n n u e l
d ' I n v e s t i s s e m e n t

LES BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT

EAU

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial, ce qui leur confère une autonomie financière propre. Leur financement repose sur une taxation du prix de l'eau. Leur mode de gestion se fait sous forme de délégation (concession et affermage). Le concessionnaire et la ville équilibrent leurs budgets sur le prix de l'eau.

Le prix de l'eau à Agen est de 3,30 € TTC/m³, ce qui le situe dans le prix moyen pratiqué sur le territoire de l'Agence de bassin.

Pour les années à venir, les efforts porteront sur le réseau d'assainissement afin de respecter les échanges réglementaires en terme de rejet dans le milieu naturel (Garonne, Masse).

L'équilibre financier des budgets annexes est sain. Le maintien de cet équilibre et le soutien de l'effort d'investissement impliquent la poursuite de l'augmentation de la surtaxe assainissement de 3% conjuguée à une moindre diminution de la surtaxe eau de -4% (au lieu de -5% opérés entre 2003 et 2005).

L'incidence de cette politique sur le prix de l'eau TTC est faible (de l'ordre de +0,5% par an sur la période considérée) et l'effet en valeur absolue des deux surtaxes se situe autour de + 2%/an.

RATIOS BUDGET ASSAINISSEMENT									
En KE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
VARIATION SURTAXE	3%	8%	6%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
MONTANT SURTAXE	710	770	815	840	881	880	910	937	965
INVESTISSEMENTS NETS	605	557	330	1 224	1 448	1 950	2 012	1 208	1 208
EPARGNE DE GESTION									
Marge brute	751	745	844	986	911	951	872	992	1 038
Taux de marge brute	62,3%	59,1%	63,2%	67,1%	58,6%	60,0%	54,3%	56,9%	57,5%
FRAIS FINANCIERS	144	172	140	97	105	117	295	292	317
EPARGNE BRUTE									
Epargne brute	607	573	704	889	806	834	577	701	721
Taux d'épargne brute	50,4%	45,4%	52,7%	60,5%	51,9%	52,6%	35,9%	40,2%	39,9%
EPARGNE NETTE	51	22	156	477	310	318	133	328	326
ENCOURS DE DETTE									
Encours de dette au 31/12	3 878	3 840	4 143	3 747	4 229	5 182	6 617	7 125	7 611
Encours au 31/12/épargne	6 ans	7 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	11 ans	10 ans	11 ans

Le budget de l'assainissement

Le montant des investissements nets représente un volume de 9 050 K€ de 2003 à 2008. Cet important effort correspond à une remise à niveau conséquente de notre réseau d'assainissement.

Les ratios d'épargne se maintiennent et l'autofinancement reste toutefois assuré grâce à un niveau de surtaxe adapté. L'épargne de gestion se maintient au dessus de 55% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne brute, après introduction des frais financiers, oscille autour des 40%.

L'encours de dette enregistre une nette tension liée au programme d'investissements important entre 2003 et 2008.

Le budget de l'eau

RESULTATS BUDGET EAU

En KE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
VARIATION SURTAXE	-10%	-10%	-5%	-5%	-5%	-5%	-4%	-4%	-4%
MONTANT SURTAXE	299	276	248	245	243	220	212	204	195
INVESTISSEMENTS NETS	107	42	30	44	209	475	415	332	332
MARGE BRUTE									
Marge brute	245	222	199	185	199	179	170	160	150
Taux de marge brute	63,6%	60,1%	62,0%	59,1%	61,3%	57,8%	55,2%	53,2%	51,1%
EPARGNE BRUTE									
Epargne brute	219	203	185	176	199	179	170	160	150
Taux d'épargne brute	56,9%	54,8%	57,6%	56,2%	61,3%	57,8%	55,2%	53,2%	51,1%
EPARGNE NETTE	62	139	127	-31	199	179	170	147	128
ENCOURS DE DETTE PROPRE									
Encours de dette au 31/12	329	265	207	0	0	0	246	418	601
Encours de dette au 31/12/épargne	2 ans	1 ans	1 ans	0 ans	0 ans	0 ans	1 ans	3 ans	4 ans

Les investissements du budget de l'eau sont réalisés en grande partie par le concessionnaire. Ne sont supportés par le budget de l'eau que les extensions de réseau toutefois les budgets 2007 et 2008 auront à assumer la réfection de la prise d'eau en Garonne dont le coût financier est estimé à 500 K€ (dépenses brutes).

En prévision de cette future dépense, la surtaxe ne sera diminuée sur cette période (2006/2008) que de 4% (au lieu de 5% sur la période 2003/2005). La présentation fait donc apparaître un produit de surtaxe en légère diminution.

L'encours de dette est totalement remboursé depuis 2003 et permet donc un appel à l'emprunt sur ce nouveau projet. Ce recours devrait toutefois rester modéré pour la période à venir en raison des financements attendus de l'Agence de l'Eau et du concessionnaire).

Les ratios d'épargne même en légère baisse restent positifs sur la période.

M. VEYRET

Passons au débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Mme MAIOROFF

M. le Maire et chers collègues, 2006 s'annonçait comme une grande année ! Pour la première fois depuis le début de ce mandat, le PPI figure dans les documents communiqués à l'opposition ! Nous sommes heureux qu'après 5 années de demandes infructueuses notre appel ait été entendu, et nous vous remercions de mettre enfin un peu de démocratie dans le débat municipal.

Et puisque vous semblez mieux disposé, nous saisissons cette occasion pour vous rappeler qu'il n'est pas concevable, dans une démocratie municipale vivante, que nos séances de conseil municipal ne soient pas précédées de réunions des commissions. Pour ma part, je n'ai pas reçu de convocation aux commissions auxquelles j'appartiens depuis des mois, sinon des années.

Or, le DOB devrait justement permettre un travail collégial d'échanges avec l'opposition. Nous espérons être entendus sur ce point..

2006 s'annonçait donc comme une grande année. S'annonçait seulement, parce qu'à part ce PPI, rien ne change et rien ne bouge. Toujours le même discours sur l'endettement supposé de 2001, qui sert de justificatif à votre inaction depuis 5 ans.

Toujours le même discours de défausse notamment contre la Communauté d'agglomération. Toujours des promesses, des études, et toujours pas de vision globale de votre projet pour la ville.

Je me souviens de vos propos, M. le Maire, lors du DOB présenté par notre Municipalité en décembre 1999 au cours duquel vous vous moquiez du document qui vous était présenté : «*Je regrette,- disiez-vous alors-, que le DOB soit, en fait, essentiellement un catalogue des actions menées, jusqu'à la crotte de chiens* ». M. le Maire, regardez votre DOB aujourd'hui, qui ressort notamment, une nouvelle fois, votre couplet sur les voiries... Votre municipalité déploie des rubans de bitume dans la ville : encore heureux ! Sinon, que feriez-vous de l'argent des Agenais ?

Nous vous rappelons, M. le Maire, que le DOB est censé parler de ce qui va se passer de 2006 à 2008 ; il ne doit pas servir à faire un nouveau ènième bilan de mandat.

En face des copié-collé des DOB des années précédentes, que dire de celui qui nous est proposé cette année ? Essentiellement 4 choses :

1 - Un mot, tout d'abord, sur les dépenses de personnel :

Nous partageons votre inquiétude devant la dérive des dépenses de personnel.

Vous expliquez cela notamment par le passage aux 35 heures de vos amis socialistes et par la résorption des emplois précaires. Mais nous pensons que cette explication est sûrement incomplète : c'est pourquoi nous vous demandons de donner au Conseil municipal, ce soir, des chiffres précis sur l'évolution des effectifs municipaux depuis 2001, en nombre de postes. Ces chiffres seront probablement très intéressants.

J'ajoute que les Agenais ne voient pas, dans leur vie quotidienne, les services supplémentaires qui leur seraient rendus. Rien ne justifie donc une augmentation des effectifs. Sauf que c'est le premier poste de dépense de fonctionnement. Et vous, qui n'avez pas de mots assez durs pour vos prédécesseurs, vous devriez vous inquiéter de cette bombe à retardement que vous laisserez à vos successeurs.

Nous sommes inquiets de cette dérive et nous vous alertons ce soir, en attendant d'obtenir les chiffres demandés.

2- Un mot ensuite sur le centre-ville et l'absence de projet de ville

Ce DOB est un catalogue essentiellement tourné vers le passé. Nous n'y voyons pas votre vision de l'avenir d'Agen. Vous évoquez, certes, votre nouveau joker -les études-, que vous lancez à grand frais. Mais en attendant qu'elles portent éventuellement leurs fruits, chacun aura bien compris que votre mandat aura été un mandant blanc pour le centre-ville.

J'en ai pour preuve le fait que vous avez rayé d'un trait de plume le projet de réhabilitation des Cornières. Peu de places de stationnement ont été créées, aucune locomotive commerciale n'est venue enrichir le cœur de ville. Et vous êtes encore indécis sur votre vote en CDEC concernant le projet de Lamothe-Magnac, qui déstabiliserait pour longtemps le commerce d'Agen et de la Moyenne Garonne.

C'est la première fois depuis des décennies qu'un mandat aura été à ce point inutile et donc nuisible au centre de notre ville.

En ce qui concerne les logements : vous revendiquez la création de 220 logements sociaux nouveaux depuis votre arrivée. Or nous avons fait le compte : 148 d'entre eux étaient lancés ou programmés par l'équipe précédente ! Et une bonne trentaine de ceux qui restent seront réalisés par d'autres opérateurs qu'Agen Habitat.

M. le Maire, dans l'héritage, vous ne retenez que ce qui vous arrange et vous n'hésitez pas à vous approprier le travail des autres.. .

3 -La baisse des effectifs scolaires

Le DOB évoque la baisse des effectifs scolaires de manière assez neutre. Nous voulons rappeler ici d'où vient cette baisse et pourquoi elle est, à notre avis, dangereuse.

Vous avez fait le choix de limiter la possibilité d'inscription des enfants de la périphérie dans les écoles agenaises. En faisant cela, vous avez non seulement compliqué la vie de nombreuses familles de notre agglomération, mais vous avez fait

perdre à notre ville à la fois une dimension humaine et un rôle moteur qui alimentait son économie.

Il est vrai que nous n'avons pas la même vision que vous du rôle d'Agen : notre ville est un chef-lieu, une locomotive, un cœur d'agglomération qui doit pleinement jouer son rôle. Les économies de bouts de chandelles que vous espériez en baissant les effectifs scolaires devraient être mis en regard de l'impact pour l'économie de la ville. D'ailleurs, où sont-elles vos économies budgétaires dans les écoles ? Nous souhaiterions également avoir des précisions à ce sujet.

Cette affaire illustre, hélas, cette vision renfermée que vous avez d'Agen, et qui n'est pas la nôtre !

4- Ce qui m'amène à parler de l'agglomération :

Jean Pinasseau développera ce point plus longuement puisque, siégeant comme suppléant à la CAA, il assiste en direct depuis de longs mois à l'isolement et à la déconsidération de la ville d'Agen vis à vis des maires et des élus des communes membres. Quelques réflexions :

Le parking de la gare ? C'est la CAA.

Les promesses de locaux aux Patriotes ? C'est la CAA.

La protection contre les crues ? Les questions de déplacements urbains ? Le développement économique ? Le projet Tapie ? Tout cela, c'est la CAA.

Et vous ne manquez pas une fois de plus dans ce DOB, de renvoyer comme toujours les responsabilités vers la Communauté d'agglomération.

Mais pour nous, M. le Maire, ce discours ne tient pas. En effet, la CAA n'est pas une espèce d'instance théorique supérieure, mais le regroupement des forces des villes de l'agglomération ; la CAA c'est vous.

Or, votre politique de la chaise vide au bureau, votre tentation de jouer « *AGEN seul contre tous* » n'est pas seulement dérisoire et ridicule, mais elle est suicidaire. Et nous vous demandons d'y mettre un terme le plus rapidement possible.

Voilà ce que nous inspire ce DOB, avec une inquiétude de plus, celle que nous avons déjà entrevue et dénoncée : la tentation du gaspillage. Tentation, parce que lorsqu'on augmente les impôts de manière aussi massive que vous l'avez fait et que l'on ne fait pas grand-chose, on sent « sous le pied » une véritable cagnotte. Et si on n'y prend pas garde, on gaspille.

Nous avons déjà dit ici que le coût de la passerelle de Montanou nous semblait étonnant. Nous avons dénoncé les 230 000 euros inutiles de votre consultation pour le centre-ville. Nous avons dit combien il nous semblait déraisonnable de dépenser 300 000 Euros pour l'évènement du Pruneau Show, même si cela a été un succès. En outre, nous lisons dans la presse que même les bénéficiaires de vos mannes s'étonnent : en effet, 400 000 Euros pour les vestiaires du SUA Football ? Même le Président ne le comprend pas et le dit dans la presse : « *les pommeaux de douche seront-ils en or ?* ».

Ce que nous vous demandons avec insistance depuis 5 ans, c'est de construire un vrai projet de ville qui prépare l'avenir. Vous dites dans votre introduction que vous êtes désormais prêt à lancer « des projets majeurs » : où sont-ils ? De quels projets parlez-vous ? Le moins que nous puissions dire est que ce DOB sera, une fois de plus, plutôt inutile puisque les Agenais n'y apprendront rien.

Rien dans le PPI qui nous est soumis ne montre la moindre ambition. Nous le regrettons et le dénonçons avec vigueur : au bout de 5 ans, M. le Maire, la communication ne suffit plus à masquer la triste réalité : celle d'un mandat blanc et celle de la déconfiture de votre équipe.

M. PINASSEAU

A ce moment du mandat où votre crédit-temps est sérieusement entamé, mon idée première était d'éviter cet anachronisme qui aurait consisté à s'intéresser plus à votre projection dans l'avenir qu'à votre bilan. A la lecture de votre texte, il me semble que vous étiez dans le même état d'esprit car sa rédaction, à notre avis, tient plus du bilan que du DOB.

Alors je vais vous parler de votre bilan tel qu'il nous apparaît.

En réalité je ne vais pas vous faire beaucoup de compliments et cela ne vous surprendra pas car après tout, l'opposition c'est l'opposition. Mais au-delà de ce postulat, je ne suis pas sûr que vous ayez conscience de l'importance de nos différences.

Comme nous votons à peu près tous vos dossiers, l'impression que peuvent laisser nos réunions, c'est que nous serions d'accord. En réalité, nos points de désaccord se trouvent, essentiellement, dans tout ce que vous ne faites pas. Nous avons l'impression que vous ne travaillez pas, vous n'avez donc aucun résultat. Nous avons le sentiment que vous vous défaussez chaque fois que vous le pouvez, et que découlant de cela, rien n'avance. Alors je sais bien que je ne vous convaincrs de rien. Mais rassurez-vous, c'est vice-versa. Et nous sommes conscients que notre débat ne sert que de témoignage pour l'avenir.

Pour ma part, je retiendrai 4 axes essentiels d'une politique municipale.

* Tout d'abord, le développement économique : il est absent de vos préoccupations affichées, puisque je n'ai pas le souvenir d'une seule déclaration de votre part sur ce thème, -comme si vous aviez exclu l'accès au travail de la panoplie sociale-. Pas une seule initiative pour amener un emploi sur Agen, pas une seule tentative pour attirer une entreprise, pas un seul euro de masse salariale en plus, qui aurait pu profiter à notre commerce de proximité qui est en danger.

Incompréhensible, à une époque où l'on sait que les élus locaux doivent en priorité aller à la recherche de nouvelles activités pour développer leurs communes. L'exemple du Maire de Bordeaux, tout dernièrement encore est édifiant, se déplaçant sur des salons, allant chercher des investisseurs pour construire des milliers de mètres carrés de bureaux, et sur d'autres salons pour remplir ces mêmes bureaux.

Nous l'avions fait nous aussi dans le passé et nous le proposerons aux Agenais comme axe prioritaire en 2008, car il faudra rattraper toutes ces années perdues.

* Le second point est l'urbanisme qui, en tant qu'outil pour développer le dynamisme de la ville centre, n'a pas été utilisé. Les seuls mouvements notables d'équipements de lieux publics, à forte capacité attractive, sont prévus du centre vers la périphérie. Et cela, sans que des projets de substitution ne soient annoncés ou aient dépassé le stade de l'effet d'annonce : clinique Esquirol, cinéma, poste, -les trois dans le même secteur-, mais aussi les patriotes agenais, l'abandon du projet des Cornières rappelé par Laurence-. En outre, vous n'avez pas tenu compte de notre projet de médiathèque en centre-ville.

* Quant à la politique du logement, le parc locatif privé d'Agen repose essentiellement sur l'investissement réalisé par des petits bailleurs qui possèdent un logement. Ces acquisitions ont souvent été faites dans le but d'améliorer une retraite. Et les voilà aujourd'hui confrontés à la concurrence de spéculateurs ayant investi dans des résidences de qualité médiocre, pour lesquelles des permis de construire ont été accordés, sans se préoccuper de l'équilibre locatif. Ces nouveaux logements ne trouvent pas preneur, et nous assistons à des conditions de location où les cadeaux servent d'appât : mois de loyers gratuits et frais d'entrée réduits. L'inquiétude des petits bailleurs est réelle, tant le nombre de logements vacants est important, mais celle des professionnels de l'immobilier l'est aussi.

J'ai un différent avec Catherine Pitous sur le nombre de logements sociaux réalisés. Je ne persisterai pas dans cette goujaterie à son égard. Il n'en reste pas moins que dans un dossier aussi simple que celui-là, le décompte peut facilement être fait, et je propose que nous comptions chacun de notre côté.

Mais le plus important n'est pas de savoir qui en a fait le plus, mais que des logements sociaux se construisent. Et je suis d'accord –tout au moins dans l'idée- avec M. le Maire pour dire qu'il y a un déficit de ces logements sur Agen et qu'il est urgent de poursuivre leur construction.

* Enfin, abordons le problème de l'intercommunalité, puisque Laurence a annoncé mon intervention sur le sujet. Il est exact que vous ne siégiez plus au bureau et que notre image en souffre. Et lorsque aujourd'hui vous demandez à ce bureau un rendez-vous, vous vous plaignez d'attendre la réponse. Vous communiquez avec la CAA par power point, et je persiste à penser que vous ne remplissez pas la totalité de votre mission, celle que vous avez demandé aux Agenais de vous confier.

Vous vous heurtez avec vos collègues, Maires des autres communes, pour des peccadilles qui risquent de nous coûter des fortunes. Nous sommes sous la menace d'une demande de la Communauté de compenser en totalité les transferts opérés, comme Aqua-sud ou l'université du Pin, situation que vous avez provoquée en attaquant le Maire d'une commune voisine.

L'une des rares choses que vous auriez pu présenter comme un succès pourrait donc être remise en cause car la menace est réelle, même si nous espérons qu'elle ne sera pas mise à exécution. A un moment où il est conseillé aux Communautés

d'agglomération de revenir, de façon rétroactive, sur les transferts de charge ou d'équipement traités de façon trop généreuse, cette affaire tombe mal.

Mais ce même exemple sert aussi à démontrer que vous aviez la main, quand Lamothe Magnac a été décidé, et que vous ne l'avez pas empêché. C'est donc bien, ne vous en déplaise, votre projet.

Nous expliquerons aux Agenais, en 2008, tous les enjeux d'une intercommunalité réussie. Et il faudra effacer ce quiproquo concernant les raisons de la querelle : non il ne s'agit pas de l'affrontement de nationalismes communaux, mais d'un problème personnel.

Pour ce qui concerne la fiscalité, nous tenons le compte de façon précise de ce mauvais coup porté aux Agenais. La hausse des impôts, durant votre mandat, aura été –pour l'instant- de 35% . Là aussi, magnifique bilan social, hausse à laquelle viennent s'ajouter l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères et la verbalisation excessive, moyen par lequel vous remplissez vos caisses. Cet argent manque aux Agenais, celui qui leur permettait de passer les fêtes de fin d'année : c'est votre façon, à vous, de faire du social. Cet argent manquera aussi au fond des tiroirs caisse de notre commerce de proximité.

Cette hausse fiscale pour ne rien faire, ne rien construire, ne rien réaliser. Vous vous réfugiez derrière le fait que vous auriez remboursé 50% de la dette, alors que les - taux d'intérêt sont au plus bas -ce qui nous laisse dubitatifs-. Peut être tout simplement avez-vous, comme certains l'imaginent, constitué une cagnotte pour distribuer avant les élections une manne généreuse.

Augmenter les impôts n'a jamais été un acte de gestion. Et nous expliquerons en 2008 aux Agenais comment nous maîtriserons cette inflation fiscale.

Mr le Maire, mes chers collègues, quand je vous regarde et que je m'adresse à vous, je ne vous vois pas comme des ennemis ou des adversaires, mais comme des Agenais avec lesquels je ne partage pas les mêmes convictions, mais avec lesquels je partage le même espace de vie, la même histoire. Nous sommes attristés par les mêmes chagrins et réjouis par les mêmes joies.

Nous partageons cette « cosa mentale », cette chose mentale qui nous fait apprécier la Ville de la même façon. Et ce partage est essentiel, indispensable pour qu'après ce mandat de rupture, de discorde et de disputes, il soit à la base d'un projet sincère de réconciliation qui sera le nôtre.

M. VEYRET

Vous êtes très lyrique, et avec quelques trémolos dans la voix. Mais il y a de tristes réalités.

J'ai bien noté ce que vous avez dit sur le passé, et sur l'avenir, même si je n'adhère pas forcément à tout.

M. DISSES

J'ai écouté avec beaucoup d'attention nos deux collègues de l'opposition. Vous remplissez normalement votre rôle d'opposants, mais en oubliant que ce rôle est aussi un rôle de propositions. Et j'entends ce soir exactement les mêmes paroles que celles que vous prononciez il y a quelques années lorsque nous avons été élus, puis dans les six mois qui ont suivi, dans l'année qui a suivi et dans les deux ans qui ont suivi...

Ce discours s'articule au rythme autour du terme essentiel de l'immobilisme, et il est évident que quel que soit le contenu des documents, des votes, des PPI... vous récitez la même rengaine jusqu'au bout. Et en ce qui me concerne, je n'ai aucune illusion que vous changiez de langage.

Et quelque part, ce langage me va, car il illustre très fortement celui de la famille politique à laquelle vous appartenez. Les jeux politiques, les changements de partis en fonction des intérêts du moment, du sens du vent que l'on croit capter, l'utilisation des institutions aux fins de démarches purement politiques –et parfois, salement politiques-.

Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires. Nous sommes une assemblée élue avec des responsabilités, et vous êtes des opposants. J'aurais donc aimé que vous veniez nous dire : « *ce projet là ne nous plaît pas, voilà ce que nous vous proposons* ». Mais cela, je ne l'ai pas entendu. Et je vois une fois de plus se profiler l'ombre d'un débat politique où l'on tente de prendre acte pour l'avenir et sans la moindre proposition.

M. Pinasseau, puisque je crois savoir que maintenant vous avez rejoint l'UMP après avoir navigué sur ses bords depuis un certain nombre d'années, je vois que vous avez embrassé –idéologiquement parlant, bien entendu- votre vieux Président Chirac qui ne sait pas quoi faire, qui n'a aucun projet, qui ne peut que critiquer,

De votre part, aucune proposition, rien de concret, sinon l'utilisation d'une séance du Conseil municipal pour se payer le luxe d'une intervention politique qui, en aucun cas, n'apporte aux Agenais la moindre proposition de construction de quoi ce soit. Oui, la critique est votre droit. Mais j'aurais aimé vous entendre proposer quelque chose.

Souvenez-vous de 2001 où vous étiez tellement enfermés dans votre certitude d'avoir raison envers et contre tout, dans votre absence complète de projets, au point que les électeurs et électrices de l'époque vous ont demandé de rester tranquillement chez vous. Mais ce bilan, vous ne l'avez pas tiré et vous restez aujourd'hui sans aucune proposition pour l'avenir d'Agen. Dites nous ce que vous proposez. Même si nous avons des divergences, nous pourrions avoir un véritable débat. Mais c'est votre absence d'idées qui me fait peur.

M. QUERBES

Concernant les éléments que vous avez demandé sur la politique du personnel et dans le prolongement de ce qu'a dit Jean-Claude Dissès, il semble que votre thématique idéologique de l'immobilisme est tellement déphasée qu'elle vous conduit à la contradiction de dire dans le même discours, que nous dépensons trop pour le personnel et que nous constituons une cagnotte. Sachez que si nous avions un trésor caché, je le revendiquerais en matière de personnel.

Lors de la commission des Finances qui s'est tenue mercredi dernier, -et à laquelle l'opposition était invitée-, les tableaux ont été présentés. Ils représentent la courbe de l'évolution du personnel permanent équivalent temps plein, ainsi que celle de la lutte contre la précarité, avec une augmentation importante du nombre des emplois statutaires et une diminution tout aussi importante des emplois précaires, dans le but de parvenir à une stabilité de l'emploi. Nous vous les transmettrons.

Je suis attentif à la question que vous avez soulevée sur la démocratie. Si vous pensez, vous Opposition, que les commissions sont un lieu où il est possible de faire vivre le débat à la démocratie, je suis prêt, en tant que Président de cette commission, à réfléchir à la manière d'améliorer les choses. Cela dit, ne nous reprochez pas de cacher des éléments qui sont normalement ouverts au travail des commissions auxquelles, depuis trois ans environ, aucun membre de l'opposition –je crois- n'a participé.

M. BEDOURET

Je souhaite répondre à Mme Maioroff sur le dérapage de la masse salariale. Sachez que nous avons repris les deux contrats d'éclairage public et de signalisation tricolore –que vous aviez à l'époque établi avec le privé-. Nous sommes passés en régie directe avec, effectivement, une augmentation du personnel mais également des économies sur d'autres postes budgétaires dans le budget de fonctionnement. J'en veux pour preuve que, même en comptant le coût du personnel supplémentaire, des économies sont réalisées, pour chaque contrat, d'environ 200 000 euros.

Dans la mesure où l'orientation de la municipalité était de passer ces services en régie, nous avons embauché 6 techniciens. Mais en contrepartie, une autre ligne du budget de fonctionnement a diminué de 200 000 euros sur les deux contrats. Il convient d'en tenir compte, car parler d'une augmentation de la masse salariale sans autre considération, n'a aucun sens.

Mme FERRER

Je tiens à faire une observation sur le volet logement, évoqué ici. Il me paraît spécieux d'attribuer la responsabilité de la spéculation immobilière à la commune. En effet, nous assistons depuis plusieurs décennies à la déréglementation du logement social par le biais des défiscalisations successives qui permettent à des promoteurs immobiliers de construire du logement, non pas pour des gens qui ont

besoin de se loger, mais bien pour défiscaliser sur les plus hauts revenus. Ce qui conduit au fait que le locatif est très cher, beaucoup trop cher pour une population en difficulté.

Afin d'éviter cette situation, des outils existaient qui ont été peu à peu démantelés, notamment « l'aide à la pierre » devant subventionner des programmes de locatif aidé, dévitalisés au profit de l'aide à la personne. Dans le même temps, nous accompagnons une privatisation rampante des offices d'HLM.

En conclusion, il convient d'arrêter de déréglementer les logements accessibles et d'admettre que cela n'est pas de la responsabilité de la commune mais qu'au contraire, elle le subit.

M. BOULHOL

Les agenais ont toutes les raisons de ne pas faire de sinistrose. Des choses marchent dans notre ville, et je vais en citer une petite partie, mais cette partie peut symboliser le tout. Je reviendrai aussi sur les interventions de Catherine Pitous et André Mazière, à la lumière des feux de l'actualité qui n'ont pas brûlé à Agen.

Il est effectivement intéressant de comparer les villes. Notamment celles qui ont fait un travail socio-éducatif de terrain, en profondeur, et qui ont tissé des liens. Nous avons pu constater que les feux de l'actualité n'ont pas brûlé pour ceux qui avaient fait ce travail en amont.

La tendance est de considérer le travail socio-éducatif comme non productif, sans valeur. Pourtant, les compagnies d'assurances adressent aujourd'hui la note à l'Etat, Et il serait intéressant d'évaluer l'épargne que l'Etat a réalisée grâce à ce travail en profondeur fait à Agen.

On peut résumer par une formule : « *dis-moi quel est ton réseau socio-éducatif et je te dirai quelle est ta ville* ». Nous pouvons dire que nous sommes dans une bonne ville, merci.

Mme HENRY

Sur la question de Mme Maïoroff concernant les groupes de travail et les commissions, je voudrais rappeler qu'un groupe de travail a été mis en place récemment, présidé par Michel Couderc, à laquelle l'Opposition a été conviée. Or nous avons fait une première réunion avant les fêtes de Noël, et vous n'étiez pas présente.

Mme MAIOROFF

Tout d'abord, merci d'avoir fait une place à l'opposition au sein de cette commission. Je n'ai pas pu y assister et je m'en suis excusée, car au même moment avait lieu l'assemblée plénière à la Région. Mais ce n'est pas de ces groupes de travail dont je

voulais parler, mais des réunions des commissions qui précèdent les Conseils municipaux.

Je suis personnellement membre de trois commissions municipales et je ne reçois aucune invitation.

M. CAMINADE

Sur le reproche de Mme Maïoroff concernant la diminution du nombre d'enfants dans les écoles d'Agen, je tiens à rappeler que cette décision n'a pas été prise au hasard, mais que nous avons fait procéder, au préalable, à l'analyse des besoins sociaux en 2003 et à une actualisation en 2005 par rapport à la démographie.

Sachez que la diminution des 0 à 14 ans a débuté à partir de 1999 : vous ne pouvez donc pas nous l'imputer. En outre, la population d'Agen a progressé depuis cette période.

Alors pourquoi cette diminution ? Parce qu'Agen offre un habitat vertical, et qu'il est difficile d'y trouver de nouveaux terrains constructibles. C'est pourquoi les familles, dès qu'elles en ont la possibilité financière, vont se loger en périphérie. C'est donc en périphérie que se trouvent -de plus en plus- les familles avec des enfants. Cette diminution n'est donc pas liée à la volonté et à l'action d'une municipalité ou d'une autre, mais à la géographie et à l'environnement dont elle dispose.

Par ailleurs, je vous rappelle que M. Pinasseau a pu siéger, grâce à nous, à la Communauté d'agglomération puisque nous avons offert un poste de suppléant à l'opposition –poste d'observateur que vous nous aviez toujours refusé -. C'est bien la preuve que nous n'avons rien à cacher et qu'en matière de démocratie, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

Un de vos prédécesseurs parlait d'un « encéphalogramme plat » et vous, vous dites que nous ne faisons rien. Et bien si, nous travaillons, mais nous faisons des choix différents des vôtres. Nous sommes tout à fait d'accord –comme l'a dit Jean Claude Disses- pour opposer nos orientations, les contester, faire des contre-propositions, et faire avancer les choses dans un débat démocratique. Alors que vous vous limitez à une critique stérile, sans aucune proposition constructive.

Pour terminer, puisque vous parlez de création d'emplois et que vous dites qu'en matière économique nous n'avons pas réalisé grand-chose, je tiens à rappeler les 80 contrats aidés que vous avez utilisés gaillardement sur de véritables postes de travail. Par exemple, la majorité des personnes employées pour l'enlèvement des ordures ménagères –puisque c'était à l'époque de la responsabilité de la ville d'Agen- était en contrat C.E.S. Aussi, s'il vous plaît, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

Nous avons une conception différente de la vôtre sur la politique, les priorités. Mais ne caricaturez pas notre action !

Car nous pourrions vous répondre que vous ne sembliez pas avoir un attrait particulier pour traiter des problèmes de tout-à-l'égout, alors que des quartiers comme Bézis, Donnefort, Léon Blum n'avaient pas de réseau public. De même, l'hôpital d'Agen déversait ses déchets dans la Masse, en raison d'un blocage au niveau de la ville. Nous avons dû intervenir et aujourd'hui la station d'épuration de l'hôpital est raccordée au réseau public.

Nous n'avons pas les mêmes priorités et nous travaillons différemment. Mais ne dites pas que nous ne faisons rien. Respectez la fonction que vous avez vous-mêmes occupée et que vous occuperez à nouveau peut-être un jour. Soyez donc un peu plus respectueux.

Mme PITOUS

Je voudrais réponse à M. Pinasseau.

Effectivement, les 14 Logements de la rue du Jourdain étaient en construction lorsque nous sommes arrivés et nous les avons livrés à Agen-Habitat. Mais si l'ancien conseil d'administration d'Agen Habitat devait avoir en tête les futurs logements des rues Vaucanson, du Pont de la Garde, de Pamelot, de Cartou, de la rue de Liszt, c'est bien nous qui les avons réalisés.

Ce qui nous diffère réellement est la politique de peuplement et la mixité sociale. Et dans ce domaine, nous faisons changer les choses, alors que ce problème n'était vraiment pas une de vos préoccupations.

Mme PIGEAU

Lorsque nous sommes arrivés, nous avons fait réaliser un audit sur l'état de la voirie. Il s'est avéré que 60 % de la voirie, structurellement, était pourrie. Et l'ensemble du réseau était à revoir. Vous avez eu connaissance de cet audit. Et donc bien sûr, comme vous le dites, nous sommes contraints de faire « du ruban ».

Mme MAIOROFF

Nous avons également fait des rubans de voiries, comme toute municipalité. Et à la fin du mandat du Dr Veyret, il restera toujours des kilomètres de voirie à réaliser. Il s'agit donc d'une politique normale de voirie, réalisée depuis des années.

Par ailleurs, concernant la baisse des effectifs scolaires, vous dites dans le DOB que l'effectif des écoles publiques agenaises a diminué de 192 élèves en 5 ans et que la part des élèves non-agenais dans l'effectif total est passée de 20 % à 15 %. Cela est bien dû en partie à la politique menée par vous, M. le Maire, consistant à faire payer les enfants non-agenais.

M. MATEOS

Je vous rappelle que la baisse des effectifs date de 1994. Depuis cette date, la courbe a été descendante.

Par contre, depuis la rentrée de septembre 2004, les effectifs sont à la hausse. J'ai annoncé 2 484 élèves pour la rentrée de septembre 2004, 2 508 élèves pour la rentrée de Septembre 2005, et les prévisions sont de 2 524 pour la rentrée 2006. Donc, après 10 ans de baisse constante, nous enregistrons une hausse qui s'explique en partie du fait que les naissances de l'an 2000 se retrouvent dans les maternelles sections moyenne et grande, et dans les cours préparatoires.

Votre discours est très politicien. Vous ne mettez en exergue que du négatif et vous faites preuve de malhonnêteté intellectuelle.

Mme MAIOROFF

Jean Louis, je lis simplement ce qui est écrit dans le DOB: « *la baisse de effectifs est due à la diminution des élèves non-agenais* ».

Dr VEYRET

Inutile de polémiquer. Nous notons effectivement une baisse des effectifs concernant les élèves non agenais, mais globalement, les effectifs sont en hausse. Nous avons eu le courage de fermer deux écoles alors que le budget d'entretien des écoles n'a pas diminué puisque nous avons redistribué les sommes correspondantes sur les autres écoles. Par ailleurs, nous avons eu une ouverture de classe à Bézis.

Les effectifs se sont répartis dans les différentes écoles. Et cette répartition doit aussi s'envisager dans le cadre de la restructuration urbaine de Tapie, alors que nous avons dans ce secteur la plus grande école agenaise qui est aussi la plus désertée.

Je voudrais à ce sujet compléter le propos de Catherine Pitous, en disant que vous avez eu une politique ségrégationniste en ce qui concerne les logements sociaux et l'école. Et j'estime que dans ce domaine, le climat a considérablement changé. Ce qui explique que, grâce à nos efforts, nos cités soient beaucoup plus calmes qu'à l'époque où vous étiez en situation.

Durant ce débat d'orientations budgétaires, vous avez eu le même discours rengaine depuis 2001 sur l'immobilisme.

Sachez qu'au contraire, nous avons commencé à faire quelque chose puisque nous avons payé vos dettes. Vous noterez d'ailleurs que le taux d'évolution de l'encours de dette est significatif.

En outre, nous avons comblé le retard que vous aviez pris sur les voiries et l'assainissement. Cela n'est évidemment pas aussi prestigieux que la construction

d'une piscine –celle que nous aurions pu construire en commun avec d'autres partenaires-. Mais lorsque nous sommes arrivés, nous avons constaté que la première chose qui manquait dans cette ville–alors que nous sommes au 21^{ème} siècle- était le tout-à-l'égout. Et nous l'avons réalisé. Faisaient également défaut des voiries et des trottoirs de qualité : nous y avons donc investi 7 millions d'euros depuis 2005.

Vous avez dit « *nous faisons aussi de la voirie* ». Sans doute, sauf que nous avons multiplié par deux les crédits qui lui étaient destinés. Quant à l'assainissement, il restait encore tellement de choses à faire, notamment au bénéfice de grands ensembles comme Barleté, Léon Blum et Donnefort, qui n'avaient pas le tout à l'égout.

Mais le plus symbolique est l'hôpital d'Agen qui était aussi sans tout-à-l'égout. En effet, lorsque l'on connaît les produits qui se répandent dans les eaux usées de l'hôpital, il est presque criminel de les déverser directement dans la Masse. Il était donc plus que temps que nous fassions le nécessaire.

La suite de votre discours est plus politicien : l'isolement de la ville, une soi-disant chaise vide au bureau de la CAA. C'est faux, car si nous ne sommes pas membre du bureau de la CAA, nous sommes par contre présents lors des commissions de la Communauté et au conseil communautaire. Nous ne participons pas à l'exécutif, mais il s'agit là d'un choix politique qui a ses raisons –et ce n'est pas moi qui les ai provoquées-. J'assume cette situation devant les Agenais.

J'estime que les choix que nous avons fait depuis 2001 sont effectivement totalement opposés aux vôtres, et nous verrons en 2008 si ce n'était pas ce que les Agenais attendaient réellement. J'ai peur que si vous maintenez ce discours, vous vous retrouviez dans la même situation qu'en 2001.

Si plus aucun d'entre vous ne souhaite prendre la parole, je termine cette séance en vous donnant rendez-vous le 27 février afin d'examiner ensemble le budget.

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE